

MERCURE SUISSE,  
O U  
RECUEIL

D E

*Nouvelles Historiques ,  
Politiques , Littéraires ,  
& Curieuses.*

DECEMBRE 1737



NEUFCHÂTEL,  
DE L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS

---

M D C C X X V I I .

*Avec Approbation*

**L'**Adresse de ce Journal, sera d'orenavant aux Editeurs du Mercure Suisse à Neuchâtel. On est prié de leur adresser francò les Pièces que l'on souhaitera d'y faire inserer ; sans quoi elles resteront au rebut. Le Prix est Cinq Livres tournois par année, pris en cette Ville, ou Quatre L. dix fols argent courant de Genève ; & Cinq Livres dix fols monnoie de Berne, rendus francò dans toutes les Villes de Suisse. Les Personnes ci-après indiquées recevront les Souscriptions pour ce Journal.

- |  |   |
|--|---|
| A Zurich Mrs. Orrel & C. Imp.                    | A Strasbourg Mr. Dulsecker Fils, Lib.                 |
| A Berne Mrs. Gottschal & Comp.                   | A Nanci Mr. Antoine Lib.                              |
| A Lucerne Mr. Göldlin au Cheval blanc.           | A Francfort Mr. François Varentrap Lib.               |
| A Bâle le Bureau des Postes & le Bureau d'Ad.    | A Leipzig Mr. Gleditsch Lib.                          |
| A Fribourg Mr. Repond Lib.                       | A Ratisbonne le Bur. des Post.                        |
| A Soleure Mrs. Joseph Schmid & Comp.             | A Vienne Mrs. Lehman & Monath.                        |
| A Schafouse Mrs. Jean & Alexandre Hurter.        | A Augsburg Mrs. Schletter & Happach.                  |
| A St. Gal Mr. Dan. Hogger.                       | A Ulm Mrs. Barthelomei & Fils.                        |
| A Lausanne Mr. Martin Lib.                       | A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner.               |
| A Morges Mrs. les frères Blanchenai.             | A Berlin Mr. Rudiger Lib.                             |
| A Nion Mr. le Châtel. Feuillet.                  | A Amsterdam Mr. Jaques Desbordes Lib.                 |
| A Vevai Mr. Rouffatier.                          | A Londres Mrs. Goffe, Prevost & Comp.                 |
| A Yverdun Mr. Demière.                           | A Rome Mr. Dubuiffon Recev. des Postes de Fr.         |
| A Moudon Mr. De Vere.                            | A Gènes Mr. Regni Direc. des Postes.                  |
| A Genève Mr. Gabriel Aubert.                     | A Milan le Bureau des Postes.                         |
| A Montbeliard Mr. le Maitrebourgeois de Mougeot. | A Pavie Mrs. les Frères Guidotti.                     |
| A Paris Mr. David Lib.                           | A Turin Mrs. Succarel & Tolosan au Bureau des Postes. |
| A Lion Mr. Plaignard.                            | A Venise Mr. Bonhomo Algarotti.                       |
| A Marseille Mr. Jersin.                          | A Naples le Bureau des Postes.                        |
| A Dijon Mrs. Dioque & Tirant.                    |   |
| A Besançon Mr. Charlot au Bur. des P.            |   |
| A Salins Mr Vuillard.                            |   |
| A Pontaril. Mr. Parguez le Cadet.                |   |
| A Arbois Mr. Crestin Dir. des Postes.            |   |

gué en FRANCE, tant dans la Cour, que dans les Armées. Tels étoient entr'autres DENIS DE BRUETS, Baron, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du ROI en 1620. ; deux Seigneurs de FONTCOUVERT, Mestres de Camp d'Infanterie en 1597. & en 1610. & un Seigneur de COLORGUES, Aide de Camp des Armées du ROI, qui vivoit dans le Siècle passé. Ce sont ces Hommes illustres, qui Vous ont transmis leurs Vertus, avec la Noblesse de leur Sang. Mais tous ces grands Objets, sont au dessus de notre Plume ; il nous suffit de les avoir indiqués.

C'est dans ces sentimens, MONSEIGNEUR, que nous osons présenter à VOTRE GRANDEUR nos respectueux Devoirs, & réclamer sa Protection, en faveur d'un Journal, qui a été honoré de celle de feu Monseigneur le Gouverneur DE FROMENT, son Illustre Prédécesseur, dont la Mémoire sera toujours chérie & respectée en ce País. Que nous serions heureux, si VOTRE GRANDEUR daignoit aussi recevoir, avec cette generosité qui lui est si naturelle, les marques publiques de notre soumission, de notre zèle ! Il est la source des Vœux que nous présentons au Ciel pour Votre conservation. Que le Seigneur répande ses faveurs les plus distinguées sur la Personne de VOTRE GRANDEUR, & sur celle de MADAME LA GOUVERNANTE Votre Illustre Epouse ! Puissiez Vous, jusques au terme le plus reculé, faire les délices des Peuples de cet Etat ! Puissent ils à leur tour Vous don-  
ner

ver la plus douce satisfaction dans l'exercice de  
Vôtre Gouvernement. Que la fidélité, que le  
bonheur dont les Sujets de SA MAJESTE  
jouissent sous son Auguste Domination, soient  
toujours inséparables de la prospérité & de la  
Gloire du MONARQUE!

Nos hommages, nos Vœux partent du zèle &  
de l'attachement le plus soumis, & ils seront tou-  
jours accompagnés du respect & de la vénération  
avec lesquels nous avons l'honneur d'être.

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Nechâtel le 14. Les très humbles, très soumis  
Janvier 1738. & très obeïssans Serviteurs.

LES EDITEURS DU MERC. SUISSE.



# MERCURE SUISSE,

OU

## RECUEIL DE NOUVELLES

HISTORIQUES , POLITIQUES ,

LITÉRAIRES ET CURIEUSES.

DECEMBRE 1737.

---

---

*NOUVELLES HISTORIQUES  
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.



VIENNE. Les Etats de l'*Au-  
triche Inférieure* aiant été con-  
voqués le 27. du Mois passé ;  
S. M. I. se rendit dans l'As-  
semblée, & le Comte de *Sei-  
lern*, Chancelier de la Cour  
prononça un Discours, dont voici le précis :

A 2 S. M. I.

S. M. I.  $\text{\textcircled{C}}$  Cathol. Empereur des Romains, Roi des Espagnes  $\text{\textcircled{C}}$  assure ses très fidèles Etats de sa bienveillance  $\text{\textcircled{C}}$ . Quoi que depuis le tems que S. M. I. a été obligée de prendre les Armes contre l'Ennemi commun du Nom Chrétien, Elle ait employé tous ses soins pour rétablir la Paix, il n'a pas été possible de parvenir jusques ici à ce but désiré. Elle emploie cependant encore tous les moïens qui peuvent y conduire. Pour cét eset, S. M. I. se trouve indispensablement obligée de se mettre en état de pouvoir s'oposer avec vigueur à toute entreprise ennemie. Ce qui ne peut s'exécuter, à moins qu'on ne complete de nouveau les Troupes,  $\text{\textcircled{C}}$  qu'on n'assemble les Provisions requises,  $\text{\textcircled{C}}$  pour y parvenir, il est absolument nécessaire que les très fidèles Etats y contribuent de tout leur pouvoir. S. M. I.  $\text{\textcircled{C}}$  C. connoît assez l'amour de ses fidèles Etats,  $\text{\textcircled{C}}$  le zèle avec lequel ils se sont distingués dans les besoins ;  $\text{\textcircled{C}}$  Elle ne souhaiteroit rien avec plus d'ardeur, que de pouvoir leur procurer quelque soulagement ; mais les circonstances présentes sont d'une telle nature que S. M. I. n'a pu se dispenser de s'adresser à ses fidèles Etats,  $\text{\textcircled{C}}$  de leur faire sonnoître ses gracieuses intentions, au moient des Demandes qu'Elle leur remet. S. M. I.  $\text{\textcircled{C}}$  C. se promet que ses fidèles Etats prendront en considération les circonstances présentes,  $\text{\textcircled{C}}$  que selon leur loïtable Coutume, ils donneront un bon exemple à ses autres Etats, en prenant une

promis

*prompte résolution , conforme aux intentions de S. M. I. & C. &c.*

Le Comte de *Harrach*, Maréchal du Pais, répondit à ce Discours, au nom des Etats, d'une manière satisfaisante. *Il remercia d'abord S. M. I. de ce qu'Elle avoit bien voulu assister en Personne à la Diette; & il finit en assurant S. M. I., qu'afin que ses Troupes, si nombreuses l'Année dernière, fussent de nouveau en état d'agir efficacement contre la Porte Ottomane, les Etats ne manqueroient pas de délibérer promptement sur les suprêmes Demandes de S. M. I. & de faire tous leurs efforts, pour exécuter, dans la meilleure forme, ses gracieuses intentions &c.*

Le Ministre de *Saltzbourg*, mit sur le Tapis, au commencement de ce Mois, à la Diette de *Ratisbonne*, dans le Collège des Princes, l'Afaires concernant le Subside extraordinaire demandé par l'Empereur, à l'occasion de la Guerre contre la *Porte*: Il fit à ce sujet un fort beau Discours, & proposa que ce Subside fut de 50 Mois Romains (\*). Les Ministres Impériaux avoient insinué, que l'Empereur auroit souhaité que le Subside eut été de *Cent Mois Romains*; mais que cependant S. M. I. se referoit à ce que la Diette résou-

A 3 droit

\* Les Taxes qui se paient pour un Mois Romain, par tous les Cercles de l'Empire, appréciées en Argent, montent à la somme de Fl 83364. Ainsi 50. Mois Romains feroient la somme de 4168200. Florins.

droit à cèt egard. La plûpart des Ministres consentirent à la Proposition de celui de *Saltzbourg* ; & quelques autres demandèrent du tems, sous prétexte qu'ils n'avoient pas encore reçu les Instructions nécessaires de leurs Cours : Surquoi il fut résolu, qu'en atendant, on délibereroit sur le tems & sur la manière qu'on founiroit ce Subside. La même Matière a été portée au Collège Electoral ; & l'on ne doute pas qu'elle n'y passe incessamment. On fait monter les dépenses absolument nécessaires, pour la Campagne prochaine, à 26. Millions, & la Cour a déjà pourvû à la levée de la plus grande partie de cette somme. Les États d'*Autriche* ont acordé à S. M. I. 1. Million 300. Mille Florins ; ceux de *Bohème* 3. Millions ; ceux de *Moravie* & de *Silésie*, aussi 3. Millions ; & ceux de *Brabant* 1. Million 16. Mille Florins. On debite ici que le Prince Evêque de *Bâle* a ofert à S. M. I. une somme considérable, moiennant une hipotèque sur un District, à sa bien séance. Les États de *Hongrie* ont aussi été convoqués, & le *Grand Duc de Toscane*, qui doit en faire l'ouverture, s'est rendu pour cèt eset à *Presbourg*, dans les commencemens de ce Mois. S. A. R. étoit accompagnée du Prince *Charles de Lorraine* son Frère.

Les Lettres de *Hongrie*, reçues au commencement de ce Mois, portent, que le Velt-Maréchal

Maréchal Comte *Philipi*, en conséquence des Ordres de la Cour, avoit commencé à séparer l'Armée, & que les Troupes étoient entrées en Quartiers d'hiver. Les Turcs ont quitté les environs d'*Orsova*, après avoir pillé & ruiné le *Vieux Orsova*. Le Général *Ghilani* s'est heureusement retiré en *Transilvanie*, avec le butin que ses Troupes avoient faits en *Valachie*; & les Turcs, quoi que supérieurs, n'ont pû l'en empêcher. Le Prince de *Lobkovitz*, Gouverneur de *Transilvanie*, avoit aussi pénétré dans la *Valachie Impériale*, d'où il avoit forcé les Turcs qui y étoient de se retirer, avec perte de 1800. Hommes. Le Colonel de *Salhausen*, que l'on a aculé d'avoir perdu le Poste de *Crajovaz* par sa faute, a été tiré d'un Couvent de Religieux de *St. François* en *Transilvanie*, où il s'étoit réfugié, & le Conseil de Guerre à eu ordre de lui faire son Procès.

Le Prince de *Saxe-Hildburghausen* a été fort incommodé de la Diffenterie; mais ce Prince se trouve mieux. Le Général Comte *Ciceri* est arrivé malade de *Transilvanie*. Le Baron de *Diemar*, Fils du Général de ce nom, qui étoit de retour depuis peu de *Hongrie*, est mort dans la 26. année de son âge. Le Velt Maréchal Comte *Philipi*, qui étoit atendu en cette Ville, a eu ordre de rester encore à l'Armée, & le Comte de *Kevenhüller* doit s'y rendre incessam-

cessamment. Le Prince de *Saxe Gotha*, le Général *Chanclos*, le Général Baron de *Sternthal*, & l'Ajudant Général Comte *Pertusati* arrivèrent ici vers le milieu de ce Mois.

On publie qu'un Corps de 12000. Tartares a fait une irruption imprévue dans la *Transilvanie*, qu'ils ont enlevés les Bagages du Régiment *Portugal*, & fait Prisonnières l'Epouse & la Fille d'un Officier du premier rang. On ajoute que l'on avoit offert 2000. *Ducats* pour leur Rançon ; mais que les *Tartares* avoient déjà envoyé ces deux Dames au GRAND SEIGNEUR.

On mande aussi de *Hongrie*, que les *Turcs* font réparer & augmenter les Fortifications de *Nissa*, & qu'ils y emploient journellement 3000. Hommes. Le jeune Prince *Ragotski* a eu, dit-on, une Dispute fort vive avec un *Bacha* du premier ordre ; celui-ci l'a dangereusement blessé à la tête d'un coup de Sabre. Le *Bacha* a été incontinent arrêté. Des Avis particuliers de *Constantinople* assùrent que la PORTE mettra l'Année prochaine 400. Mille Hommes en Campagne, & qu'elle fera marcher pour cet effet toutes les Troupes Asiaticques qui sont dans les Provinces. Les préparatifs de Guerre sont poussés extraordinairement dans l'Empire Ottoman. Le GRAND SEIGNEUR a tiré 20000. Bourfes d'Ecus de son Trésor particulier ; la Sultane VALIDE' en a fourni 3000.

3000. Ce qui fait ensemble 11. Millions & demi d'Ecus ; les autres Sultanes & les Grands se sont aussi cotisés, & toutes ces sommes sont destinées pour pousser avec vigueur la Guerre contre les Chrétiens.

La Commission établie pour examiner la conduite du Général Comte de *Seckendorf* a seulement commencé ses Séances le 19 de ce Mois. Elle tient ses Assemblées à l'Hôtel de l'Ordre Teutonique. Ce Général est toujours aux Arrêts ; mais il n'est plus gardé à vue. S. M. I. a adressé un Rescrit à ses Ministres à la Diète de *Ratisbonne*, qui contient les motifs qu'Elle a eu d'en agir ainsi avec cet Illustre Prisonnier. On réfute au commencement de cette Pièce le bruit répandu dans le Public, que la haine & la jalousie que le Comte de *Seckendorf* est attirée, par sa Religion & par sa qualité d'Etranger, ont eu plus de part à sa disgrâce que ses fautes: On y étale ensuite les services de ce Général, qui lui avoient mérité la confiance de S. M. I. Il a servi, dit-on, 45. ans ; il s'est trouvé à vingt & quelques Campagnes & à dix sept Sièges, où il s'est acquis de la réputation & de l'honneur. Dès l'an 1708. il assista au fameux Siège de Lille, commandé par le Prince EUGENE & le Duc DE MARLBOROUGH ; où il eut l'inspection des Tranchées. Dans la précédente Guerre contre les Turcs, il se conduisit d'une manière

nière qui lui procura la confiance la plus marquée & la plus honorable du Prince Eugene : Ce Général l'employa beaucoup pour faire les dispositions. Il le mit, par une suite de la même confiance, à la tête du Détachement qu'il envoya sur la Moselle &c. Il nous rapporta, [c'est l'Empereur qui parle] que le Comte de Seckendorf ne manquoit ni de lumières ni de prudence, & ce Comte nous en a donné lui même beaucoup de preuves. Après ces Eloges on vient aux fautes qu'on lui attribue. Ce sont les malheurs de la dernière Campagne. Avec une Armée si belle, dit-on, si bien pourvue de tout, qui n'avoit point d'Ennemis devant elle, non seulement il n'a rien fait ; mais il a laissé retomber Nissa, sans coup férir, entre les mains de l'Ennemi, si ce n'est pas de propos délibéré, c'est du moins par une multitude de fautes qu'on ne sauroit bien décrire &c. On avance ensuite ; que l'Armée a été bien pourvue de tout ce qui étoit nécessaire ; que jamais les Troupes n'ont été payées si régulièrement, que l'on a eu attention qu'elles eussent toujours des Vivres en abondance ; & que c'est la faute du Comte de Seckendorf plus que de tout autre, s'il n'y en a pas toujours eu dans les Endroits où il en falloit &c.

Suivant les avis de Dessau, GUILLAUME GUSTAVE, Prince Hériditaire d'Anhalt-Dessau, Lieutenant Général des Armées de S. M. Prussienne, Colonel d'un Régiment de Cavalerie

valerie, & Chevalier de l'Aigle noir, mourut de la petite Verole, le 16. de ce Mois dans la 39<sup>eme</sup>. année de son âge.

R U S S I E.

**P**ETERSBOURG. Le Prince ANTOINE ULRIC DE WOLFENBUTEL arriva, dans les commencemens du Mois passé en cetté Ville, revenant de l'Armée. S. A. S. alla d'abord rendre ses respects à l'Impératrice, qui l'acueillit très gracieusement. Le Velt Merèchial Comte *de Munich*, acompagné de plusieurs Généraux arriva aussi quelques jours après. Ce Général fut reçu au bruit du Canon; & il se rendit incontinent à la Cour avec les Seigneurs qui l'accompagnoient.

Les préparatifs de Guerre pour la Campagne prochaine se continuent avec beaucoup de vigueur. Nôtre Armée sera augmentée de 44000. Hommes: On a levé 16000. Hommes pour la recruter, & on doit acheter 8000. Chevaux dans les Pais Etrangers.

Le Seraskier *Ali Bacha*, qui avoit formé le Siège d'*Oczakow*, avec une Armée de près de 80000. *Turcs* & *Tartares*, a été obligé de le lever, après avoir donné inutilement quatre Assauts, pendant l'espace de 15. jours que le Siège a duré. Les *Cosaques*, les *Calmuques* & une partie de la Cavalerie Russe ont fait

une

une diligence extraordinaire pour aller au secours de cette Place. Ils ataquèrent avec vigueur les Assiégés, qui se trouverent entre leur feu & celui de la Garnison. Les Turcs firent une vigoureuse résistance; mais ils furent obligés, malgré leur supériorité en nombre, d'abandonner le Champ de Bataille, & de prendre la fuite en désordre, après avoir mis eux mêmes le feu à leur Camp. On fait monter la perte des Ennemis à 20000. Hommes, & la nôtre à 12000. Le Général Major de *Stoffeln*, Commandant d'*Oczakow*, s'est distingué, pendant le Siège, & principalement dans cette dernière Action.

## F R A N C E.

**P**ARIS. LOUIS ALEXANDRE DE BOURBON, Prince légitimé de France, Comte de *Toulouze*, Duc de *Penthievre*, de *Chateaufvillain* & de *Rambouillet*, Pair, Amiral, & Grand Veneur de France, Gouverneur de *Bretagne*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & de la Toison d'or, Fils naturel du Roi LOUIS XIV. mourut à *Rambouillet* le 11. de ce Mois à 5. heures du soir. Ce Prince étoit né le 6. Juin 1678. & avoit épousé le 2. Fevrier 1723. *Marie-Victoire Sophie de Noailles*. Il laisse de ce Mariage LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON, Duc de *Penthievre*,

*Orléans*, né le 16. Novembre 1725. Le Roi avoit déjà acordé à ce jeune Prince la survivance d'*Amiral de France* & de *Gouverneur de Bretagne*, & S. M. l'a gratifié encore de la Charge de *Grand Veneur*, qui sera exercée pendant sa Minorité par le Prince de *Dombes*. Le Comte de *Toulouze* s'étoit attiré l'estime générale, par les excellentes qualités qui formoient son Caractère; ce qui le fait universellement regretter. Suivant son *Codicile*, il a été enterré à *Rambouillet* le 5. sans cérémonie, & comme un simple Particulier. Le Roi prit le 4. un Deuil de trois semaines, à l'occasion de cette mort. Par le Testament de ce Prince, la Comtesse de *Toulouze* est déclarée Tutrice du Duc de *Penthièvre*, son Fils; & cette Princesse hérite de 80 Mille Livres de Rente, indépendamment de son Douaire, qui est de 40 Mille Livres de Rente. Il fait présent à la Duchesse d'Orléans, sa Sœur, d'un Diamant de grand prix; il substitüe sa Terre de *Penthièvre* au Prince de *Dombes* & au Comte d'*Eu*; il laisse des Rentes viagères au Chevalier *Philippe-Auguste*, son Fils légitimé; lègue 10000 Livres à la Communauté de *St. Valère*, & continue à tous ses Gentilshommes, Officiers & Domestiques, les mêmes Apointemens & Pensions dont ils jouissoient, qui montent à L. 60000: Mr. *Joli de Fleuri*, Procureur Général, & Mr. *Gilbert de Voisins*, Avocat Général.

ral, font nommés les Exécuteurs Testamentaires de ce Prince, & S. A. S. leur a légué à chacun un Diamant de la valeur de L. 15000: Le Duc d'Orleans & le Prince de Dombes font établis, par la même Disposition, Tuteurs honoraires du Duc de Penthièvre, à qui toute cette riche succession appartient. Mr. De la Grand Ville, Maître des Requêtes & Intendant de Flandres est Tuteur ordinaire de ce jeune Prince. Il revient au Roi 200. mille Livres de Rentes Viagères, qui se trouvent éteintes par la mort du Comte de Toulouse.

L'Abé Franchini, ci devant chargé des Affaires du Feu Grand Duc de Toscane en cette Cour, a été nommé, par le nouveau Grand Duc, son Envoié ordinaire auprès du Roi à la place du Marquis de Stainville, qui est parti pour se rendre à Florence, Le nouveau Ministre fut présenté le 3. de ce Mois à S. E. le Cardinal de Fleury.

Les Religieux Trinitaires des Mathurins & de la Merci, pour la Rédemption des Captifs, aiant racheté, dans le Roiaume de Maroc; au Mois d'Août dernier, 75. Esclaves François, les conduisirent le 4. & le 5. de ce Mois en Procession dans les principales Rués de cette Ville. Cette Cérémonie se fit avec beaucoup de solemnité. Le Roi a fait la dépense du rachat de ces Captifs, qui ont coûté à S. M. chacun L. 3000.

Le

Mr. *Bouhier*, premier Evêque de *Dijon*, a été nommé au nouvel Evêché de *St. Claude*, dont le Comte de CLERMONT étoit ci devant Abé.

Le 7. de ce Mois, la Cour reçût un Exprès de *Londres*, avec la nouvelle que la Reine de la *Grande-Bretagne* étoit morte le 1. de ce Mois.

Le Roi a acordé des Pensions aux Académiciens qui ont fait les Opérations Astronomiques dans le *Nord*; entr'autres une de L. 1200. à Mr. *De Maupertuis*: On assure que S. M. a aussi gratifié d'une Pension un Savant Astronome Danois, qui a été du Voïage.

Le Parlement s'assembla le 11. pour vérifier & enrégitrer un Ordonnance du Roi, en forme de *Loi*, contre le Crime de faux & tout ce qui y a raport. Cette Ordonnance contient un Règlement général à ce sujet, & de nouvelles précautions pour empêcher de tomber dans ce Crime, contre lequel elle inflige de plus grandes peines. Le Parlement l'a enrégitrée, & elle aura force de Loi dans tout le Roïaume.

Il a paru ce Mois ci deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, l'un contre l'*Histoire de la Constitution Unigenitus* par l'Evêque de *Sistéron*; & l'autre contre l'*Instruction Pastorale* de l'Evêque de *Laon* sur l'*Autorité* que J. C. a donnée à son Eglise,

Mr. *De Caumont La Force*, troisième Fils du feu Duc de *de la Force*, a été tué malheureusement à la Chasse, dans le *Périgord*, d'un coup de feu, qui partit dans le tems qu'il chargeoit son Fusil; la Baguette lui aiant passé par dessous le menton dans la tête.

On mande de *Pau*, Capitale du *Bearni*, que plusieurs Maisons de la haute Ville étoient tombées sur la basse, où elles avoient écrasé un grand nombre de Personnes, & renversé diverses autres Maisons. On attribue cet accident à un tremblement de terre.

Le Marquis *de Beauveau*, Neveu du Prince de *Craon*, & Mestre de Camp du Régiment de la Reine, Cavalerie, a été nommé par le Roi Inspecteur Général de sa Cavalerie dans le Département d'*Artois*.

Le Comte de *Boissieux*, Maréchal de Camp, & Mr. *De Contade* Brigadier, sont partis vers la fin du Mois pour *Antibes*, où est le Rendez vous des Troupes destinées pour l'Expédition de *Corse*. Ils s'embarqueront sur une Frégate de 50. Canons, qui sera escortée de quatre Galères.

L'Abé de *Roban-Ventadour*, Petit Fils du Prince de *Roban*, doit soutenir sa Tentative en *Sorbonne*, où on a déjà fait les préparatifs nécessaires. La Thèse sera dédiée au ROI. C'est Mr. *Carr* qui la grave, pour la somme de

de L. 6000. Monseigneur le DAUPHIN a en-voié par un Exprès au ROI STANISLAS à *Lunneville* son prêmier Ouvrage en fait de Dessein. Il est, en Encre de la *Chine*, d'une élégance & d'une correction qui frappent.

Le Prince de *Lichtenstein*, Ambassadeur de l'Empereur, est arrivé le 25. ; & le Marquis de *Mirepoix* partit la semaine précédente pour son Ambassade de *Vienne*. Le 24. le Marquis de *Stainville*, Envoié Extraordinaire du Duc de *Lorraine*, eut son Audience publique de congé du Roi, & ensuite de la Reine ; de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de *France*.

Le ROI aiant quitté le Deuil le 24. pour le Comte de *Toulouze*, le prit le 25. pour la mort du Duc de *Modène*. Le Comte de *Waldegrave*, Ambassadeur de la *Grande Bretagne* ; eut une Audience particulière du Roi, & ensuite de la Reine, à qui il fit part de la mort de la Reine d'*Angleterre*.

Le Canal de *Picardie* est presque entièrement achevé ; & la Rivière d'*Oise* communiquera à la *Seine* ; ce qui sera d'un grand avantage pour le transport des Marchandises. Mr. *Boisson*, Ingénieur du Roi, a présenté à la Cour un autre Plan, pour un nouveau Canal depuis l'Arseuil de *Paris* jusques à *Chaillot*, pour venir rejoindre la *Seine*. Il a été fort goûté du ROI & des Ministres.

Il vient de paroître un Chef d'Oeuvre de Mécanique. C'est une Statue en bois, qui représente un Joueur de Flûte, d'après la Statue de Marbre qui est aux *Tuileries*. On a travaillé dix ans à cet Ouvrage. Le Piedestal & l'intérieur sont remplis de Refforts & de Soufflets, qui l'animent pour ainsi dire : Elle joue une trentaine d'Airs sur la *Flûte*, avec toute la délicatesse du meilleur Maître, & les mêmes mouvemens des doigts & des lèvres qu'un Homme vivant pourroit employer.

Mr. *Taxil*, Curé du Diocèse de *St. Pons*, avoit été aculé de Crimes, & son Evêque l'ayant cité devant le Promoteur de son Officialité, le Curé en apella comme d'abus au Parlement de *Toulouse*. Ce Tribunal, après dix-sept Audiences déclara Mr. *Taxil* innocent des aculations intentées contre lui, & lui jugea des dommages & dépens. L'Evêque piqué de cette Sentence à laché un Mandement très vif contre le Parlement, qui a été, *dit-on*, sur le point de décréter le Prélat ; mais la Cour a évoqué à soi toute cette Affaire.

On écrit de *Sens*, que le *Desservant* d'une Cure de cette Ville avoit été si frapé de la lecture du Livre de Mr. *De Montgeron*, qu'étant monté en Chaire, il avoit déclaré publiquement qu'il se joignoit aux Apellans de la *Bule Unigenitus*, & qu'il reconnoissoit les Miracles de l'Abé *Paris*.

Il a paru un Edit du Roi portant l'établissement d'une Loterie Royale, pour l'extinction d'une partie des Capitaux de Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Le Fond de la Loterie est fixé à *Treize Millions de Livres*. Elle sera composée de 20000 BILLETS de L. 650: chacun, payables L. 150. en espèces & L. 500. en Capitaux de Rentes perpétuelles sur les Aides & Gabelles.

Il y aura 1000 Lots, dont 996. seront payables en argent & 4. en Rentes Viagères. Il y a un Lot en argent de L. 100000, deux de L. 50000, trois de L. 30000, dix de L. 20000, dix de L. 15000, vingt de L. 10000. &c. Les quatre Lots de Rentes Viagères seront de L. 5000. chacun. Ceux qui s'intéresseront dans cette Loterie, & qui ne gagneront point de Lots, ne souffriront aucune perte dans leur Revenu; mais on leur paiera une Rente Viagère de L. 20. pour chaque Billet. Le Roi, loin de se réserver aucun profit, prend sur ses Deniers l'augmentation de charge qui en doit résulter annuellement, pendant un tems assez considérable, pour éteindre L. 250000. de Rentes au Denier 40. qui font 10 *Millions* de Capital.

*Actions de la Compagnie des Indes 2170.*

## GRANDE BRETAGNE.

**L**ONDRES. Le 20. du Mois passé, vers les dix heures du soir, la REINE se trouva fort incommodée. On manda aussi tôt au Palais les Docteurs *Broxholm*, *Buston* & *Teffier*. Le Roi passa la Nuit dans l'Appartement de la Reine. On fit lever à une heure le Duc de *Cumberland*, qui resta aussi avec L. M. Le Prince de *Galles* aiant appris l'indisposition de la Reine, se rendit aussi tôt de *Kew* à sa Maison près du *Palmall*, & S. A. R. envoya le Lord *North* & *Guillefort* au Palais de *St. James*, pour s'informer d'une santé si chère. Les jours suivans se passèrent dans une alternative de crainte & d'espérance pour cette Princesse. Il y eut diverses Consultes entre les plus habiles Médecins & Chirurgiens de *Londres* sur l'état de S. M. On fit venir de *Cambridge* le Docteur *Sandis*; fameux Chirurgien, qui étant arrivé le 27. donna quelque soulagement à la Reine. Cette Princesse dormit 5. ou 6. heures la nuit suivante. Le 28. vers les 3. heures après midi, L. M. reçurent la Communion dans l'Appartement de la Reine, par les mains de l'Archevêque de *Cantoberi*. Le Roi, & les Princeses *Amélie* & *Caroline* n'ont presque point quitté S. M. pendant sa Maladie; le Prince de *Galles* a eu la

faci-

Satisfaction de voir une fois la Reine sa Mère; mais le Roi a constamment refusé de donner Audience à ce Prince. Le Roi aiant jugé à propos que l'on fit, dans toutes les Églises, des Prières publiques pour la santé de le Reine, l'Evêque de *Londres* envoya à ce sujet le 29. des Ordres au Clergé des Villes de *Londres* & de *Westmunster*, & les autres Evêques donnèrent de pareils Ordres dans leurs Diocèses respectifs. Le 1. de ce Mois la Reine se trouvant très mal on en avertit le Roi, le Duc de *Cumberland* & quelques unes des Princesses, qui étoient allés prendre un peu de repos. Ils se rendirent aussi tôt dans sa Chambre. Immédiatement après S. M: perdit la parole & toute connoissance. Elle resta à l'Agonie jusques vers les 10. heures du soir, qu'Elle expira au grand regret de la Cour & de la Ville, qui, à cause des Vertus Royales de cette Auguste Princesse, avoient pour Elle une vénération infinie. Telle fut la fin de GUILLELMINE - DOROTHEE - CAROLINE, Reine de la *Grande Bretagne*, Fille du Sérénissime Prince JEAN FREDERICH, Margrave de BRANDEBOURG - ANSPACH, née le 11. Mars 1683. Elle avoit épousé en 1705. le ROI GEORGE II. alors Prince Electoral de *Hanover*; & Elle laisse deux Princes & cinq Princesses. Le 2. le Corps de la Reine fut embaumé; & les Ducs de *Grafton*, & de *New-*

*castle*, le Chevalier *Robert Walpole* & Mr. *Henri Pelham* s'assemblèrent pour régler l'Ordre du Deuil & les Funerailles de S. M. On dépêcha d'abord plusieurs Exprès pour notifier aux principales Cours de l'Europe la mort de la Reine. Les Théâtres furent d'abord fermés. On a tendu de noir, dans le Palais de *St. James*, la grande & petite Chambre d'Appartement, la Sale d'Etat, les Anti-Chambres, les Chambres du Conseil & du Lit, & le Cabinet du Roi. Le Prince de *Galles* a ordonné de tendre de Deuil, quatre Chambres de sa Maison dans le Quarré de *St. James*. La Chambre des Seigneurs & celle des Communes le feront aussi, le grand Escalier, la grande Galerie, la Chapelle & les Portiques. Les ordres furent d'abord donnés, de préparer un Caveau, dans la Chapelle de *Henri VII.* à *Westminster*, pour y déposer le Corps de S. M.

Le Docteur *Secker*, Evêque de *Bristol*, prêcha le 8. dans l'Eglise de *St. James*, d'une manière fort patétique sur la mort de la Reine. Il y eut une foule prodigieuse de monde.

Le 9. on tint un Conseil à *Whitehall* pour régler les Funerailles de la REINE, & il y fut résolu qu'elles se feroient le 3. du Mois prochain, avec les Cérémonies observées à celles de la Reine ANNE. Les Chevaliers de la *Jarretière*, du *Chardon* & du *Bain*, ont été sommés de s'y trou-

trouver avec les Coliers de leurs Ordres. Tous les Officiers & Domestiques de S. M. qui sont absens sont rapellez, & on a expédié les Ordres nécessaires pour la Procession, qui commencera depuis la Chambre du Prince jusqu'à la Porte, au *Sud Est* de l'Abaie de *Westminster*. Les Gardes à pié seront postés sur les passages qui conduisent à cette Abaie, afin d'empêcher le désordre.

Le Roi a signé un Ordre, suivant lequel tous les Seigneurs, Gentilshommes & Dames, qui avoient quelque Poste d'honneur chez la Reine, continueront à jouir, ainsi que les Domestiques de S. M. des Apointemens qu'ils avoient. Les Chevaux & les Equipages de cette Princesse, qui reviennent, suivant la Coutume, à son Grand Ecuier & à ses quatre Sous-Ecuier, doivent être appréciés & vendus à leur profit. Le Roi a ordonné que toutes les Pensions que la Reine faisoit à de pauvres Gentilshommes & autres Personnes, & qui montoient à une somme considérable, seront païées ponctuellement pendant la vie de S. M.

Le 15. la Cour parut en grand Deuil à *St. James*; mais on n'admit en la présence du Roi, que les Ministres d'Etat, les Gentil hommes de la Chambre & les principaux Officiers de la Maison de S. M. ainsi que les Dames de la Chambre de la Reine, ses Demoiselles d'honneur &c. Les Officiers qui montoient ce jour

là la Garde à *St. James*, parurent en Habits d'écarlate, avec des Paremens noirs: leurs Echarpes, de même que les Drapeaux étoient couverts de Crêpe noir. Les Gentilshommes Pensionnaires étoient aussi en Habits d'écarlate, Paremens noirs.

Le Comte d'*Effingham*, en qualité de Député Grand Maréchal d'*Angleterre*, a fait savoir; que pendant les 6 premiers Mois du Deuil, l'ersonne ne pourra mettre sur ses Carrosses ou Chaises des Ecussions ou Armes peintes, non plus que des Cloux étamez ou de Cuivre, à l'exception des Carrosses des Princes & Princesses de la Maison Roiale; que tous les Seigneurs, Conseiller Privez & Officiers de la Maison du Roi, qui ont eu ordre de faire mettre en Deuil leurs Domestiques à Livrée, pourront leur faire porter des Nœuds d'Epaule de la couleur de leurs Livrées.

Le Roi a donné à la Princesse AM-LIE l'Apartment que la feue Reine occupoit à *St. James*, & cette Princesse aura une Cour convenable à son Rang.

Mr. *Horace Walpole*, Ambassadeur du Roi auprès des Etats Généraux des Provinces Unies, arriva ici de la Haie le 17. avec son Epouse.

Le 18. il se tint un grand Conseil à *St. James*, dans lequel il fut ordonné que le  
Par.

Parlement, qui avoit été prorogé jusques au 19. de ce Mois, le seroit encore jusques au 4. de Fevrier prochain. Les deux Chambres s'étant assemblées le 19. furent prorogées au terme de cèt Arrêt, en vertu d'une Commission de S. M. adressée au *Lord Chancelier*; au Comte de *Wilmington*, Président du Conseil Privé, au Duc de Dorset &c.

Le Lord Maire a fait draper son Carosse de parade & mettre ses Officiers & Domestiques en Deuil : Les Aldermans lui ont offert de le dédommager de cette dépense sur la Caisse de Ville; mais ce Magistrat les en a remerciés.

On apprend de *Tetuan*, que le fameux Duc de *Riperda*, ci devant Premier Ministre du Roi d'*Espagne*, avoit terminé une Vie assés agitée jusques alors, par ses intrigues & ses vues ambitieuses. Il a passé ses dernières années dans l'obscurité; & par conséquent il n'a pas fourni Matière a une suite d'Histoire aussi curieuse que celle que nous donnâmes de lui dans nos Journaux de 1734. Ses Efets qui étoient fort peu considérables, ont été faits par le *Bacha* de *Tetuan*, selon la coutume du Pais. S'il nous tombe en mains quelques Anecdotes de la Vie de ce fameux Renégat, nous en ferons part à nos Lecteurs.

Mr. *Pucci* chargé ci devant des Affaires du feu Grand Duc de *Toscane* en cette Cour, a été

été continué en la même qualité par le nouveau Grand Duc.

Le Vaisseau la *Catherine*, chargé de diverses Marchandises & de plusieurs Espèces d'Or & d'Argent, & estimé l'un des plus riches qui fut jamais sorti d'Irlande, a eu le malheur de périr depuis peu près de l'Isle de *Sable*. Il alloit à *Boston*, dans la *Nouvelle-Angleterre*. Il avoit à bord 202. Passagers, desquels il y en a eu 98. noiez. Sa Cargaïson a été entièrement perdué.

On continue à se plaindre des déprédations des *Espagnols*. Ils ont pris tout récemment deux Vaisseaux *Anglois*; l'un allant de *Gibraltar* à *Alger*, & l'autre de la Côte de *Barbarie* à *Tunis*, lesquels ont été conduits à *Malaga*, sous prétexte qu'ils avoient à bord des *Moures* & des Efets appartenans aux *Moures*. On confirme que l'on équipera incessamment 4. Vaisseaux de Guerre de 70. de 60. de 50. & de 40. Pièces de Canon, qui sont destinez pour la *Georgie*, afin de protéger cette Colonie contre les insultes des *Espagnols*. L'Amirauté a envoyé ordre aux Commissaires du Bureau des Vivres de fréter deux Vaisseaux de 250. Tonneaux chacun, pour transporter à la *Georgie* de l'Artillerie, des Munitions de Guerre, & environ 50. Familles *Saltzbourgeoises* qui vont s'y établir.

Le Comte de *Kinnoul*, ci devant Ambassadeur

leur à *Constantinople*, est de retour en cette Ville, & il a d'abord été en conférence avec le Duc de *Newcastle*, Secrétaire d'Etat.

*Actions. Banque* 142 $\frac{5}{8}$ . *Indes* 176. *Sud* 101 $\frac{3}{4}$ .  
 & *Annuités* 111 $\frac{1}{4}$ .

P A I S - B A S.

**L**A HAIE. L'enlèvement de plusieurs de nos Vaisseaux par les Gardes-Côtes d'*Espagne*, donne lieu à de fréquentes Conférences entre le Marquis de *St. Gilles*, Ambassadeur du Roi Catholique & nos Ministres. On a remis au premier une Déclaration très forte, dans laquelle les Etats Généraux se plaignent vivement de la Cour d'*Espagne*, qui, nonobstant leurs instances reiterées, n'a point encore fait cesser les Déprédations, ni donné aux Sujets de la République la satisfaction qui leur est due. L. H. P. déclarent que si la Cour d'*Espagne* diffère plus long-tems d'y mettre ordre, Elles se trouveront dans la nécessité de prendre des mesures qui ne plairont pas à S. M. C. Les Etats Généraux agissent dans cette Affaire de concert avec S. M. B. Le Marquis de *St. Gilles* remit le 20. de ce Mois à L. H. P. une Réponse de S. M. C. sur leurs plaintes, qui fait espérer que cette Affaire se terminera à l'amiable.

Le 11. de ce Mois L. H. P. tinrent une Assemblée Extraordinaire, dans laquelle on agita diverses Matières importantes; entr'autres les diférens de l'*Offrise*, les Négociations du Congrès d'*Anvers*, par raport au Tarif & au Commerce des Pais bas &c. Les Commissaires de l'Empereur ont reçu ordre de passer à ceux des Puissances Maritimes divers Articles, qui, quoique de médiocre importance, leur avoient été refusés jusques ici

Les Vents orageux qu'il a fait ce Mois ci, ont occasionné de grands dommages en Mer. Un Bâtiment *Anglois*, nommé le *Josué*, chargé de Vins de Corinthe & autres Denrées, échoua le 8. aux environs de *Ter Hey*; mais tout l'Equipage, excepté un seul Homme, eut le bonheur de se sauver. Un autre Vaisseau, chargé de Sel, qui revenoit du Détroit a pareillement échoué à l'embouchure de la *Mense*. On a vû floter, le long de nos Côtes & dans la *Mense* divers Agrès de Vaisseaux, & d'autres débris, qui font craindre qu'il ne soit péri plusieurs autres Bâtimens.

## E S P A G N E

**M**ADRID. La Cour a envoié ordre, au Consulat de *Cadix* de lever un Indult de 20. pour cent sur l'Argent arrivé en dernier lieu par la Flotille à *Cadix*, & l'Indult ordi-

ordinaire sur les Fruits & autres Marchandises.

La Princesse des *Asturies* a été fort incommodée d'un Abcès à la Gorge, pour lequel S. A. R. a été saignée deux fois; mais l'Abcès ayant percé, cette Princesse se porte beaucoup mieux.

Mr. *Valenti Gonzague*, Nonce du PAPE, arriva enfin les derniers jours du Mois passé en cette Ville. Il se rendit peu après à la Cour, où il fut reçu fort gracieusement de L. M.

La Cour a été très brillante à l'*Escorial*. La Chasse, les Spectacles, les Concerts, les Repas splendides, sont des plaisirs qui y ont été fort fréquens. Le Roi n'a jamais eu plus de gaieté: S. M. a pris part à ces divertissemens, sans négliger les Affaires d'Etat. Elle assiste régulièrement aux Conseils, & donne Audience deux ou trois fois la semaine aux Ambassadeurs. On parle publiquement du double Mariage du Roi des *Deux Siciles* avec la deuxième Archi-Duchesse, Fille de l'Empereur, & de l'Infant D. PHILIPPE avec la seconde Princesse de *Lorraine*. Ce qui rend cette Nouvelle probable, c'est que le différent concernant les *Biens Allodiaux* des Maisons de *Médicis* & *Farnese* a été ajusté à l'amiable, par la Médiation de S. M. T. C. La Cour a envoyé la Ratification de ce Traité à celle de *Vienne*. On assure de plus que S. M. C.

offre à l'Empereur de le séconder par Mer & par Terre contre les *Turcs*.

### I T A L I E.

**M**ODENE. Le Duc FRANÇOIS MARIE, nôtre nouveau Souverain, qui a fait la Campagne de *Hongrie*, arriva de *Vienne* en cette Ville le 2. de ce Mois. Ce Prince fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. S. M. I. l'a nommé Général d'Artillerie dans toutes les Fortereffes d'*Italie*. Il y a des Emolumens considérables atachés à cette Charge. L'Impératrice AMELIE, Tante de S. A. S. lui a fait présent d'une Boete de Cristal de Roche, enrichie de Diamans, & renfermant une Bague d'un seul Diamant, qui pèse 40. grains. On lève actuellement, dans les Etats Héritaires de l'Empereur, au dépens du Duc, un Régiment pour le service de S. M. I.

**T**URIN. Le Marquis *Mari*, Envoié Extraordinaire & Plénipotentiaire de la République de *Gènes* en cette Cour, a pris congé de L. M. vers le milieu de ce Mois. Ce Ministre a fait une longue résidence en cette Ville, & il a rempli ses fonctions d'une manière également satisfaisante pour nôtre Cour & pour la République. Il a été nommé Commissaire

Missaire Général de l'Isle de *Corse*, où il doit se rendre incessamment, pour y remplacer le Marquis de *Rivarola*, qui viendra résider ici, en qualité d'Envoié Extraordinaire.

On apprend de cette Isle, qu'un Corps de 600. Mécontens armés, s'étoient aprochés de la *Bastia*; mais sans commettre aucune hostilité, & uniquement pour couvrir leurs Troupeaux, qu'ils sont obligés, à cause des Neiges, de faire descendre dans les Plaines. On y est au reste assés tranquile, & il est beaucoup question d'une Suspension d'Armes.

L'Empereur s'étant enfin déterminé à régler, à la satisfaction du Roi de *Sardaigne*, quelques Articles stipulés dans les Préliminaires en faveur de S. M., on assure que nôtre Souverain est prêt à accéder au Traité conclu entre les Cours de *Vienne* & de *Versailles*. La Cour d'*Espagne* paroît être aussi dans les mêmes dispositions; ainsi il y a beaucoup d'apparence que la Paix générale sera publiée dans peu.

**R**OME. Dans un Consistoire qui se tint le 20. de ce Mois, CLEMENT XII. éleva à la Pourpre, l'Evêque de *Passaw*, à la nomination de l'Empereur; l'Evêque de *Vienne* en *Dauphiné*, sur celle du Roi de France; Mr. De *Molina*, Evêque de *Malaga*, sur celle du Roi d'*Espagne*; le Patriarche de *Lisbonne*, sur celle

celle du Roi de Portugal; l'Evêque de *Croicovie*, pour le Roiaume de Pologne, & Mr. *Rezzonico*, pour la République de *Venize*.

## S U I S S E.

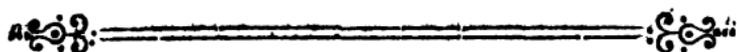
**B**ERNE. M. JEAN STURLER, Seigneur de *Serraux*, Sénateur de la République, Affesfeur du Conseil de Guerre, & Président de la Chambre des Recrûes &c. mourut à la Terre de *Serraux* sur la fin du Mois passé, dans la 58e Année de son âge. On perd en lui une Personne d'un mérite distingué. Mr. TILLIER, ancien Seigneur Baillif de *Frienisberg*, fut nommé le 2. de ce Mois *Conseiller secret*, pour remplacer Mr. *De Serraux* dans le Sénat; & Mr. JEAN RODOLPH TILLIER, Seigneur Banneret, fut établi, peu de jours après, Président du Conseil Académique.

M. le Général TSCHARNER, ancien Seigneur Banneret & Sénateur, mourut aussi sur la fin de ce Mois, dans un âge fort avancé. Il étoit comme mort au Monde, depuis quelque tems, ayant résigné ses Emplois, pour finir ses jours dans la tranquillité. Ce Général avoit une grande capacité dans le Militaire, & il a donné des marques de sa bravoure dans les différentes occasions périlleuses où il s'est rencontré.

N O U.



# NOUVELLES LITÉRAIRES.



*Si la Morale de l'Evangile n'a rien  
d'outré sur le Chapitre des Richesses.*



Ette Question a été exami-  
née dans une *Société Littéraire*  
de nôtre Ville, qui a déjà  
plus d'une fois, rendu raison  
de ses ocupations au *Mercuré*  
*Suisse*. Ce qui a donné lieu  
à cét examen, c'est une pensée du *Comte de*  
*Passeran*, dans son *Recueil de Pièces curieuses sur*  
*les Matières les plus intéressantes*, imprimé à  
*Rotterdam*, en 1736. Il prétend que JESUS -  
CHRIST a recommandé la *Pauvreté*, à peu  
près comme il nous a prêché la *Charité* & l'*Hu-*  
*milité*. C'est ce que l'on trouve dans le *Trai-*

été particulier qu'il a intitulé, *Discours Moraux, Historiques & Politiques*. \*. Dans le premier de ces Discours, il dit que la Doctrine de J. C. a pour baze quatre principes, la Pauvreté, l'Humilité, le Pardon des offenses, & la Charité. Ce sont quatre Angles qui rendent parfait l'Edifice Chrétien: Ce sont les fondemens de la République Chrétienne. Elle est détruite dès qu'ils viennent à manquer.

Il entasse plusieurs Passages pour prouver le 1er Article; je veux dire que l'Edifice de l'Evangile porte sur la Pauvreté. Il rapporte divers Préceptes que le Sauveur donne à ses Disciples, dans son Sermon sur la Montagne, pour les préserver de l'amour des Richesses. Et pour prouver que ces Préceptes si positifs contre la recherche des Biens de la Terre, ne peuvent souffrir aucune modification, il fait voir que J. C. & les Apôtres ont vécu eux mêmes dans la pauvreté: *Les Mœurs de J. C. dit-il, étant conformes à sa Doctrine doivent rendre littéral le sens de ces Préceptes.* \*

L'endroit de l'Evangile sur quoi le Comte de Passerai insiste le plus, c'est celui où J. C. dit que les Riches entreront difficilement dans le Royaume de Dieu. „ Le Sauveur, ajoute „ de notre Auteur, déclare même que la „ chose est impossible. *Il est plus facile, dit-il, „ à un Chatneau de passer par le trou d'une Ai-*  
„ *guille,*

\* Pag. 17.

\* Pag. 21.

» grille, qu'à un Riche d'entrer dans le Roïau-  
 » me de Dieu \* \*. C'est principalement sur  
 ce Passage que roula notre Conférence. Pour  
 tâcher d'en bien pénétrer le sens, on lut ce  
 qui y avoit donné lieu; & après une simple  
 lecture, un de nos Messieurs, le Nouveau  
 Testament à la main, nous parafrasa cet en-  
 droit de l'Histoire de l'Évangile, à peu près  
 de cette manière \* \* \*

» Jésus étant aux portes de Jéricho, un jeune  
 » Homme d'une bonne Famille, vint à sa  
 » rencontre, pour le prier de lui apprendre ce  
 » qu'il devoit faire pour être sauvé. Il  
 » vint à J. C. comme vers un Sage Di-  
 » recteur. Il lui donne le titre de son  
 » Maître; c'est à dire, qu'il le regarde, sur  
 » cette importante matière, comme un  
 » Maître également incapable de se trom-  
 » per, & de tromper les autres, comme  
 » un Maître à qui l'on peut entièrement se  
 » confier.

» Avant cette idée avantageuse de J. C. il  
 » vient le consulter sur la conduite qu'il  
 » doit tenir pour s'affûter la Vie éternelle.  
 » Le Sauveur lui répond tout uniment,  
 » que pour être sauvé, il faut observer les  
 » Commandemens de Dieu, qu'il faut ho-  
 » norer son Père & sa Mère, éviter avec soin

C 2. P A-

\* Marc. X. 25.

\* \* \* Marc. X. 17 - 27.

„ *l'Adultère, le Meurtre, le Larcin, & le Faux*  
 „ *Témoignage.*

„ Celui qui venoit ainsi consulter J. C.  
 „ s'imaginait qu'il lui alloit donner quelques  
 „ Préceptes particuliers, quelques Règles peu  
 „ communes. Les Docteurs Juifs, & sur  
 „ tout les Pharisiens, avoient chargé la Re-  
 „ ligion de quantité de pratiques fort recher-  
 „ chées, pendant qu'ils négligeoient les de-  
 „ voirs les plus essentiels de la Charité & de  
 „ la Justice. Le Sauveur ininue donc ici,  
 „ qu'avant que de se piquer d'une sembla-  
 „ ble perfection, il falloit premièrement pra-  
 „ tiquer les devoirs fondamentaux de la Re-  
 „ ligion. Mais le jeune Homme étonné de  
 „ ce qu'on ne lui aprenoit rien que ce qu'il  
 „ savoit déjà dès l'Enfance, répondit, *qu'il*  
 „ *avoit observé tous ces Commandemens dès la*  
 „ *Jeunesse.*

„ Cette Réponse paroît d'abord assez pré-  
 „ somptueuse. Cependant il semble que c'est  
 „ manquer d'équité, que de vouloir y trou-  
 „ ver, comme ont fait plusieurs Interprètes,  
 „ des marques d'un orgueil excessif. Il ne  
 „ vouloit pas dire par là qu'il fut sans péché.  
 „ Comment se figurer qu'il eut porté l'il-  
 „ lusion jusques-là? Sa pensée étoit seule-  
 „ ment que jusqu'alors il avoit vécu sans  
 „ reproche, & qu'il s'étoit appliqué à obser-  
 „ ver la Loi de Dieu. La chose pouvoit être

„ comme

» comme il le disoit. Il ne paroît donc pas  
 » que l'indignation que nos Théologiens ont  
 » marquée sur cette Réponse, soit tout à fait  
 » fondée.

Ici un autre prit la parole. *M'est-il permis, dit-il, d'interrompre un moment notre Prédicateur ? Ce n'est pas pour le contredire. C'est plutôt pour appuyer & pour éclaircir ce qu'il a dit en dernier lieu, qu'il ne faut pas exagérer, autant qu'on l'a fait, l'orgueil qu'on prétend trouver dans le témoignage avantageux que ce jeune Homme se donne à soi-même.*

» On le disculperoit aisément, dit-il,  
 » de cette présomption dont on le charge,  
 » si l'on faisoit réflexion, qu'il y a deux ma-  
 » nières d'envisager le Décalogue. On peut  
 » prendre ces Préceptes dans le sens littéral,  
 » dans le sens qui s'offre le premier à l'Esprit,  
 » selon l'usage ordinaire des expressions qui  
 » y sont employées : C'est ainsi que les  
 » Juifs les entendoient, & par conséquent  
 » notre jeune Homme. On peut aussi leur  
 » donner plus d'étendue, y trouver une  
 » Morale plus parfaite. C'est ce qu'ont  
 » fait les Interpretes Chrétiens, qui ont  
 » trouvé l'Art de mettre dans le Décalo-  
 » gue, à peu près tout ce que la Morale de  
 » J. C. leur a découvert sur nos devoirs.

„ Ils ont donné quelques Règles pour expliquer  
 „ le Décalogue , à l'aide desquelles il devient  
 „ un Corps de Loix beaucoup plus com-  
 „ plet. Ils établissent , par exemple , que  
 „ quand un grand péché y est défendu , cette dé-  
 „ fense s'étend sur tous les péchez de la même  
 „ espèce , quoi que moindres. Ils disent de mê-  
 „ me , que quand Dieu nous prescrit un devoir  
 „ dans sa Loi , ceux du même genre y sont aussi  
 „ compris. Par cette Règle , on fait entrer  
 „ dans le V. Commandement , le respect qui  
 „ est dû , non seulement à ceux qui nous  
 „ ont donné la vie , mais encore celui qui  
 „ est dû à nos Supérieurs. On y trouve l'o-  
 „ beissance due aux Magistrat , & ce que  
 „ nous devons aux Maitres , qui sont chargez  
 „ de notre éducation.

„ Ces Règles sont fort belles : Elles ou-  
 „ vrent un vaste champ à ceux qui sont char-  
 „ gez d'expliquer le Décalogue ; Mais sont-  
 „ elles bien justes ? A l'égard de la première ,  
 „ il est certain , que qui défend le moins , dé-  
 „ fend le plus. Tout le monde admet cette  
 „ conséquence ; mais qui défend le plus , ne  
 „ défend pas le moins , par cela même. DIEU ,  
 „ en défendant des péchez d'une certaine es-  
 „ pèce , défend nécessairement les péchez qui ,  
 „ dans le même genre , sont encore plus a-  
 „ troces. Par la Loi de Dieu , il ne m'est  
 pas

„ pas permis de battre le Prochain; Il m'est  
 „ donc encore moins permis de le tuer. Mais  
 „ de ce que Dieu m'a défendu de calomnier  
 „ les autres Hommes, il ne s'agit pas néces-  
 „ sairement que je ne puisse pas révéler leurs  
 „ défauts réels. Cependant on établit posi-  
 „ tivement que dans le IX. Commandement,  
 „ non seulement le *faux Témoinage* est dé-  
 „ fendu, mais encore la simple *Médisance*:  
 „ On prétend de même que dans le III. le  
 „ Législateur nous interdit, non seulement les  
 „ *Juremens*, mais encore le simple *Mensonge*.  
 „ La 2eme. Règle qui étend aussi beaucoup  
 „ les Commandemens *Positifs*, n'est pas moins  
 „ contestée. On n'a qu'à consulter là dessus  
 „ Mr. LE CLERC, dans ses Notes sur *Han-*  
 „ „ *mond*. \* Le Docteur *Anglois* avoit trouvé,  
 „ comme les autres, dans le V. Comman-  
 „ dement, tout ce qui est dû aux Magistrats,  
 „ aux Maîtres qui ont des Domestiques, aux  
 „ Précepteurs qui instruisent la Jeunesse. Ces  
 „ devoirs, dit Mr. Le Clerc, peuvent assez bien  
 „ se déduire par des conséquences; mais il ne s'agit  
 „ nullement que dans cette Loi, le Législateur, y  
 „ ait renfermé ces sortes de Préceptes. On doit les  
 „ aller chercher ailleurs.  
 „ Mais il ne s'agit pas proprement d'exa-  
 „ miner si ces Règles sont justes, ou non.  
 „ Il suffit de savoir que les Docteurs Juifs ne

\* Ephes. VI. 1.

„ s'en

„ s'en étoient pas encore avisez , & que par  
 „ conséquent le jeune Homme ne pouvoit  
 „ pas donner aux Commandemens du *Déca-*  
 „ *logue* , toute l'étendue que nous leur don-  
 „ nons aujourd'hui. Il est donc injuste de le ju-  
 „ ger sur des Règles qu'il ne pouvoit pas  
 „ conoitre. C'est cependant là dessus qu'on  
 „ lui fait impitoyablement son Procès. *Com-*  
 „ *ment peut il dire* , se récrie-t-on , *qu'il a ob-*  
 „ *servé la Loi de Dieu , qui renferme tant de*  
 „ *branches différentes ?* C'est qu'il s'en tenoit à  
 „ la lettre du Décalogue , & qu'il n'étoit pas  
 „ obligé d'aller plus loin. Il croioit que quand  
 „ le Legislatteur dit , *Tu ne tueras point* , il  
 „ défendoit le meurtre , que quand il dit ,  
 „ *Tu ne déroberas point* , il défendoit le larcin.  
 „ Sur ce pié là , il déclare à J. C. qu'il n'a  
 „ à se reprocher aucun de ces Crimes , &  
 „ qu'il a respecté les Loix de Dieu , dès qu'il  
 „ a été en âge de raison. *J'ai observé toutes*  
 „ *ces choses dès ma jeunesse.* Il pouvoit dire  
 „ sincèrement qu'il n'avoit ni volé ni tue  
 „ Personne , ni aculé faussement qui que ce  
 „ soit , & qu'à l'égard du respect qui est dû à  
 „ ceux de qui nous tenons la naissance , il  
 „ s'étoit toujours fait une Loi de n'y pas  
 „ manquer. S'en tenant à la lettre de la Loi,  
 „ il pouvoit se rendre un semblable témoi-  
 „ gnage , sans blesser la vérité , ni même la  
 „ modestie.

Après

Après cet éclaircissement, que l'on regarda, si l'on veut, comme une petite digression, celui qui avoit le *Nouveau Testament* entre ses mains, reprit de cette manière l'Apologie du jeune Homme.

„ Outre la Remarque justificative que l'on  
 „ vient de faire, *dit il*, qui paroît fort solide,  
 „ de, ce qui doit nous empêcher de regarder  
 „ la Réponse que ce jeune Homme fit à  
 „ J. C. comme une vaine ostentation; ce  
 „ qui doit nous empêcher de le soupçonner  
 „ seulement de s'être vanté d'une régularité  
 „ de mœurs, qu'il n'avoit pas dans le fond,  
 „ c'est ce que dit St. Marc, que *Jesus l'ayant regardé lui témoigna de l'affection, qu'il l'aima.*\*

„ Cela veut dire, sans doute, que non  
 „ seulement JESUS conçut pour lui de l'affection,  
 „ mais encore qu'il lui en donna des  
 „ marques. Il le regarda d'un air plein de  
 „ bonté & de douceur, & il lui fit conoitre  
 „ que jusques là il étoit content de lui, &  
 „ des bons sentimens qu'il lui marquoit. Ce  
 „ lui à qui le Sauveur témoigne ici de la  
 „ bienveillance, n'en est pas indigne. Il s'occupe  
 „ du soin de son Salut dès la jeunesse;  
 „ ses mœurs sont réglées; & ce qui donne  
 „ du lustre à sa Vertu, c'est ce que l'Évangile  
 „ remarque, *qu'il possédoit de grands biens.*  
 „ On fait que dans la Jeunesse les passions  
 „ sont

\* Marc. X. 21.

„ sont dans toute leur force, & que les Ri-  
 „ cheffes donnent de grandes facilités à les sa-  
 „ tisfaire. Son âge & sa fortune rendent sa  
 „ sagesse d'autant plus loüable. Le Sauveur  
 „ lui marque donc qu'il est satisfait de lui;  
 „ Mais, ajouta-t-il, *il vous manque une chose;*  
 „ *allez, vendez tout ce que vous avez, & le don-*  
 „ *nez aux Pauvres, & vous aurez un Trésor dans*  
 „ *le Ciel. Puis venez, & vous étant chargé de la*  
 „ *Croix, suivez moi.*

„ Voici le point capital, & le plus extra-  
 „ ordinaire de la Réponse de J. C. Ce jeune  
 „ Homme lui avoit demandé quelques Ma-  
 „ ximes pour parvenir à la perfection; Mais  
 „ en voici une des plus étranges. Quel con-  
 „ traste dans les Leçons du Sauveur! Il dé-  
 „ bute par les Préceptes les plus rebatus de  
 „ la Loi de Dieu, mais tout d'un coup il  
 „ change bien de langage. Ce sont à présent  
 „ des Maximes inouïes; des Règles qu'aucun  
 „ autre Maître ne s'étoit avisé de prescrire. Il  
 „ veut que l'on abandonne ses biens, qu'on  
 „ les vende, pour en distribuer le revenu  
 „ aux Pauvres. D'où vient, qu'il fait à ce  
 „ jeune Homme une proposition si étrange?  
 „ C'est ce qu'il faut examiner. Il faut voir  
 „ si le *Christianisme* est incompatible avec les  
 „ *Richesses*. Nous voici enfin proprement à  
 „ notre Question.

Ici chacun dit son avis, l'un après l'autre.

On

On essaia d'abord de donner quelque raison de ce que J. C. exige du jeune Homme. On comença par l'explication ordinaire des *Doutes Protestans*. Ils disent, la plupart, que c'est là une espèce d'artifice que le Seigneur emploie pour mortifier celui qui étoit venu le consulter, qu'il veut confondre sa vanité, & que c'est par manière d'épreuve, qu'il lui fait cette proposition. Le jeune Homme, dit-on, s'en faisoit trop acroire sur quelque régularité de mœurs qu'il pouvoit avoir eüe jusques là, nôtre Seigneur qui conoissoit qu'il avoit trop d'attachement pour les *Richesses*, veut lui faire voir qu'il est bien loin de la perfection. Pour le démasquer, il exige donc de lui le sacrifice de ses biens.

Cette explication ne parut point satisfaisante. De semblables fineses seroient peu dignes de J. C. Elles semblent ne répondre ni à sa gravité, ni à son Caractère en général. On n'oublia pas de rappeler ce que ST. MARC a remarqué que J. C. ~~avertit~~ ce jeune Homme, qu'il lui témoigna de l'affection. Cette circonstance suffiroit seule pour faire abandonner le sentiment ordinaire, que J. C. ait voulu lui tendre un piège, pour rabatre son orgueil. D'où vient donc qu'il lui donne un ordre de cette nature? Ne peut-on pas être *Chrétien*, & posséder des *Richesses*?

On dit un mot du sentiment des *Catholiques*

liques Romains, qui, pour autoriser le *Vœu de Pauvreté* de leurs Religieux, veulent que ce soit ici un *Conseil de perfection*, que J. C. donna à ce jeune Homme. Les *Préceptes*, disent-ils, obligent tout le monde; mais les *Conseils* ne sont que pour ceux qui ont le courage de se porter à certains Actes de Vertu, qui méritent une récompense particulière. On ne s'engagea point dans cette Controverse. Le parti pour lequel on se détermina pourra, si l'on veut, être regardé comme un *Conseil de perfection* que le Sauveur donna à ce jeune Homme, mais dans un sens bien différent du *Vœu de Pauvreté*, que font aujourd'hui les Moines de l'*Eglise Romaine*.

Le sentiment qui prévalut, c'est donc que J. C. vouloit faire de ce jeune Homme un *Prédicateur de l'Évangile*, ce qui étoit l'élever à un degré de perfection plus éminent que les simples Chrêtiens. Il vouloit lui donner rang parmi les premiers Fondateurs de son Eglise.

Il semble déjà insinuer son dessein par la manière dont il l'appelle, *Venez & suivez moi*, lui dit-il. Ce sont les termes dont il s'étoit servi dans la vocation des Apôtres. En prêtant cette vûe à J. C. on voit évanouir toutes les difficultez qu'on a trouvées dans cet endroit de l'Évangile. Le Sauveur lui propose d'abord de *charger sa Croix*, c'est à dire de se préparer à la persécution. C'est là une des premières

mières dispositions que demandoit l'Emploi de Prédicateur de l'Évangile. J. C. exige encore de lui qu'il *vende tout ce qu'il a, & qu'il le donne aux Pauvres*. S'il veut le charger de la commission de prêcher sa Doctrine, on ne doit plus trouver étrange cet ordre de se défaire de son bien. Un semblable Emploi demandoit un Homme qui s'y donnât tout entier, qui ne tint à rien, & qui fut prêt à aller, chez toutes les Nations différentes, porter la lumière de la Vérité. Pour cela il faisoit n'avoir plus d'attachement pour sa Patrie, n'être plus embarrassé du soin de faire valoir ses Possessions. On appliqua ici ce que dit St. Paul, *qu'un Soldat ne s'embarasse point des affaires de la vie, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé\**. Un Soldat de J. C. qui doit être employé à la Conquête des Ames, & à étendre son Royaume, ne doit point être distrait par ses propres affaires. Le plus court est d'y renoncer d'abord, par un dépouillement universel.

Outre la raison du détachement qui mettoit en état de s'acquiescer mieux des fonctions du Ministère, il y en a encore une autre, qui ne permettoit pas qu'un *Ministre de l'Évangile* eut de grands biens. On auroit pu dire que s'il faisoit des Sectateurs, il les gaignoit par des présens, & qu'il achetoit des Disciples. Voilà donc de quoi justifier amplement l'ordre

\* 2. Thmoth. II. 4.

l'ordre que J. C. donne, par préalable, à ce jeune Homme, d'abandonner ses Richesses. Dans ce même Chapitre les Apôtres disent au Sauveur *qu'ils ont tout quitté pour le suivre.*

Pour notre jeune Homme, qu'on exhortoit aussi à tout sacrifier, comme il avoit plus de bien que tous les Apôtres ensemble, il n'a pas la force de rompre son attachement pour les Richesses. Il fut affligé de ce *Désavantage*, il s'en alla tout triste, car il possédoit de *grands biens.*

Il se retira tout triste, tout consterné. Il auroit bien voulu aquerir le Ciel, mais non pas aux dépens de ses Richesses. Il ne peut se résoudre à s'en défaire. J. C. le met dans la nécessité d'opter. Il lui fait voir qu'il ne peut pas servir deux Maitres; que dans la circonférence où il se trouve, il ne peut pas servir Dieu, & faire valoir son bien. Cela le met dans une grande perplexité. Dans ce combat, la tendresse qu'il a pour ses Richesses l'emporte: Mais en même tems il est confus de sa faiblesse. Il demeure dans un morne silence. Il s'en retourne tout abatu. C'est à cette occasion que JESUS declare, *qu'il est difficile que ceux qui ont des Richesses entrent au Royaume de Dieu.*

On convint que le *Royaume de Dieu* doit signifier ici l'Evangile, ou plutôt l'Eglise Chrétienne. Il est difficile qu'un Riche entre dans le

le Roiaume de Dieu; c'est à dire qu'il est difficile qu'un Riche embrasse l'Evangile, qu'il se fasse Chrétien. Loin que ceux qui ont une grande fortune soient disposez à avancer le Règne de Dieu, & à y faire entrer les autres, ils ne peuvent pas seulement se résoudre à entrer eux-mêmes dans le Christianisme.

Ce ne sont pas proprement les Richesses qui nous empêchent de suivre J. C. Mais l'attachement qu'on y a. Le Sauveur s'explique là dessus dans la suite. *Il est difficile, ajoute-t-il, que ceux qui se confient en leurs Richesses entrent dans le Roiaume de Dieu. Se confier en ses Richesses, c'est croire qu'elles nous rendront heureux, qu'elles nous procureront le bonheur le plus réel que l'on puisse goûter sur la Terre.*

J. C. ne veut donc pas dire que les Richesses soient par elles mêmes un obstacle au Salut, & rendent odieux à la Divinité, ceux qui les possèdent. On peut se servir de son bien pour donner une bonne Education à sa Famille, pour procurer de bons Etablissmens, & pour faire bien de bonnes œuvres. Il est donc permis aux Chrétiens de jouir de leur bien, pourvû qu'ils en fassent un bon usage, & que le Cœur n'en soit pas idolâtrie.

Les Apôtres ont expliqué tres clairement la pensée de leur Maître à cet égard. Ils supposent toujours que quand la Religion n'est pas

perse-

persecutée, on peut jouir innocemment des Richesses. On n'a qu'à voir les Conseils que ST. PAUL donne aux Riches, dans sa Ire. Epître à Timothée. *Recommandez aux Riches de ce monde, lui dit-il, de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance en des Richesses périssables. Recommandez leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'être prompts à donner, & libéraux \** Les Richesses ne sont pas un mal, au jugement de St. Paul, mais *le desir déréglé des Richesses est la source de tous les maux. \*\** C'est l'amour des Richesse, & non pas simplement leur possession, à quoi cet Apôtre attribue des suites si funestes. Le mal est de s'y atacher trop, & de les regarder comme le souverain bien. L'Evangile ne nous défend pas de les posséder; il se contente d'en régler l'usage. Le Christianisme n'est donc pas incompatible avec les Richesses.

On comprend aisément que les Riches, qui se confioient trop en leurs Richesses, devoient trouver de grands obstacles à se faire Chrétiens, quand J. C. parut sur la Terre. On se plaint depuis long-tems, de ce que ceux qui ont une grande fortune manquent de docilité. Ils n'aiment pas qu'on les instruisse. Si notre jeune Homme paroît avoir été exempt de cet orgueil qui enfle les Riches, il avoit au moins

\* I, Tim. VI. 17.  
\*\* V. 10.

moins trop de tendresse pour son bien; il craignoit trop de le perdre. C'est là l'endroit foible de ceux qui se voient dans l'abondance. La persécution dont cette Religion naissante étoit menacée ne pouvoit que les éfrayer. Ils ne donnoient pas à l'Évangile son juste prix. Ils ne le regardoient pas comme un Trésor préférable à tous les Trésors de la Terre.

Les Déclarations de J. C. sur cette Matière, dans son Sermon sur la Montagne, ne furent pas oubliées. *Malheur à vous Riches*, leur dit-il, *car vous avez déjà reçu votre consolation.* \* Cela signifie que se trouvant heureux sur la Terre, & y aiant tout à souhait, cette prospérité les empêchoit d'aller vers J. C. de s'informer des biens qu'il annonçoit aux Hommes, & leur en ôtoit tout le goût. On fit quelques Remarques critiques sur la première Beatitude, *Heureux les Pauvres en Esprit.* Un de nos Messieurs nous dit que cette sentence seroit plus claire, si l'on traduisoit, *Heureux les Pauvres à l'Esprit*, c'est à dire qu'ils sont heureux aux yeux de l'Esprit, qu'on trouve les Pauvres heureux, quand on juge de leur état, non pas par les sens, non en *Hommes animaux*, mais quand on en juge par une raison éclairée, par des principes spirituels. Le sentiment de ce Critique est que le mot d'*Esprit* dans le Grec est au datif, & qu'il faut le

D join-

joindre au mot d'*heureux*, ou que si l'on veut que ce soit un *ablatif*, voici comme il faut l'entendre, *Heureux les Pauvres selon l'Esprit*, c'est à dire que les Pauvres sont heureux, mais dans un sens spirituel, que le Sauveur détermine dans la suite, *car le Roiaume du Ciel est à eux*, c'est à dire qu'il sont mieux disposés que les Riches à embrasser l'Évangile, que leur pauvreté leur donne de grandes facilités à se faire Chrétiens. Le mot *en Esprit*, ou *selon l'Esprit* expliqué de cette manière est une espèce de petite Préface, ou de correctif aux Paradoxes que J. C. alloit proposer. Il convient non seulement à la première Béatitude, mais encore aux autres.

*Heureux les Pauvres*, dit donc J. C. *car le Roiaume du Ciel est à eux*, c'est à dire que leur pauvreté les conduiroit à embrasser l'Évangile, & leur en aplaniroit le chemin. Le Sauveur n'envisage ici leur bonheur que sous ce point de vue. On pourroit peut être trouver que c'est trop limiter la pensée de J. C. & qu'il vaut mieux laisser ces sentences générales dans toute leur étendue. Pour lever ce scrupule, celui qui nous avoit proposé cette explication ajouta que les restrictions qu'il avoit apportées à cette Béatitude n'étoient point de son crû, qu'ils croioit les avoir remarquées dans le Texte même. „ On n'a pas fait „ assez d'attention, *nous dit-il*, à un mot qu'a  
glissé

„ glissé St. LUC, qui détermine tout à fait  
 „ la pensée de J. C. & qui paroît être la Clé  
 „ de ces Béatitudes. *Vous êtes heureux, vous*  
 „ *qui avez faim maintenant* \* Que veut dire  
 „ ce *Maintenant*? Rien n'est plus froid que  
 „ de le rapporter simplement à l'état où nous  
 „ sommes présentement sur la Terre, par  
 „ opposition à nôtre bonheur dans le Ciel.  
 „ Cela est trop vague. *Maintenant*, c'est donc  
 „ à dire, à présent que l'on va anoncer l'E-  
 „ vangile aux Hommes, la pauvreté est une  
 „ circonstance favorable, qui aidera à em-  
 „ brasser cette Doctrine. Afin que ce Para-  
 „ doxe ne parût pas outré, J. C. a donc li-  
 „ mité sa pensée. Il l'a restreinte au tems où  
 „ il se trouvoit. Il fait la même chose à l'é-  
 „ gard de la Beatitude suivante; *Vous êtes*  
 „ *heureux vous qui pleurez maintenant*; c'est à  
 „ dire que l'affliction, tout comme la pauvreté  
 „ donnoit du goût pour la Doctrine con-  
 „ solante de l'Evangile. J. C. semble donc  
 „ marquer que ce qu'il disoit à cet égard  
 „ étoit relatif à ces premiers tems de la pu-  
 „ blication de l'Evangile. Ce mot de *mainte-*  
 „ *nant* répété plus d'une fois, méritoit quel-  
 „ que attention, & les Interprètes jusqu'à  
 „ présent, n'y en ont fait aucune. On di-  
 „ roit qu'ils l'ont regardé comme mis là sim-  
 „ plement pour arondir la période.

D 2

L'évé.

\* I. LUC. VI. V. 21.

L'événement a justifié cette explication, & ce que dit J. C. à ce jeune Homme sur la difficulté qu'il y avoit pour les Riches à embrasser le Christianisme. On fait ce que ST. PAUL disoit aux Corinthiens; *Considérez, Mes Frères, qui vous êtes, vous que Dieu a apelles, vous n'êtes ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissans* \*; c'est à dire qu'il y avoit peu de Persones riches dans cette Eglise. Les Pauvres ont été les premiers apelles à l'Evangile. Quelqu'un a dit qu'on pouvoit les regarder comme *les Fils-ainez de l'Eglise*.

On revint après cela à la comparaison employée par J. C. d'un *Chameau*, que l'on esfaieroit de faire passer par le trou d'une aiguille. Elle est des plus fortes, & elle paroît même exagérée. Pour la rendre un peu plus naturelle, on essaia de convertir ce *Chameau* en *Cable*. Tout le monde sait que c'est le nom que l'on donne à ces grosses Cordes, dont on se sert dans les Vaisseaux pour atacher les Ancres. Par cette traduction, on adouciroit beaucoup la figure dont se sert J. C. Il y a au moins quelque rapport d'une Corde au trou d'une aiguille, puis qu'une Corde n'est qu'un assemblage de plusieurs fils, au lieu que si l'on entend par là une Bête de charge, on ne voit pas comment on peut lier deux idées si disproportionnées, & les comparer ensemble.

Cepen-

Cependant quelqu'un remarqua qu'il n'étoit pas nécessaire de changer la Version ordinaire. „ Le stile des Orientaux, nous dit-il, est „ fort différent du nôtre. J. C. dans son Ser- „ mon sur la Montagne, voulant nous en- „ seigner que nous ne devons pas être bleffez „ si facilement des legers defauts de nos Fré- „ res, quand nous en avons de beaucoup „ plus grands, nous dit, que nous devons „ penser à ôter la *poutre* de notre œil, avant „ que d'entreprendre d'ôter la *paille* de l'œil „ de notre Frère. \* Cette figure est bien aussi „ choquante que l'autre, & il faudroit, par „ la même délicatesse, essaier au moins de „ convertir cette *poutre* en *chevron*. Cela se- „ roit sur tout nécessaire dans l'impertinente „ Estampe que l'on voit dans les *Figures de „ la Bible*, qui paroissent depuis long-tems „ sous le nom de ROIAUMONT. On fait au- „ jourd'hui que cet Ouvrage, qu'on a atri- „ bué assez long-tems à Mr. DE SACI, est „ d'un autre Solitaire de *Port-Royal*, nommé „ LA FONTAINE, qui a traduit plusieurs Ho- „ mèles de St. CHRISOSTOME. Dans cette *Hif- „ toire de la Bible*, on nous a représenté deux „ Hommes, dont l'un a une grosse *poutre*, „ qui part de son œil. Voila comme on a „ caractérisé ce Censeur de la conduite du „ Prochain. Je suis surpris qu'il ne nous ait

\* Matt. VII. 4.

„ pas aussi donné une figure où l'on présen-  
 „ te la tête d'un Chameau à une Aiguille  
 „ pour essayer de l'y faire passer. Pour peu  
 „ qu'on ait de bon sens, on voit assez que  
 „ ces sortes d'images ne sont pas pour les  
 „ yeux. J. C. avoit dit des Pharisiens quel-  
 „ que chose de semblable à ce qu'il dit ici  
 „ des Riches. Pour exprimer leur hypocrisie,  
 „ il leur reproche de *couler le Moucheron*, &  
 „ *d'avaler le Chameau* \*. *Avaler un Chameau*  
 „ est une de ces comparaisons hardies, à peu  
 „ près du même genre que le *faire passer par*  
 „ *le trou d'une aiguille*. Il ne sert donc à rien  
 „ de vouloir acomoder à nôtre goût moder-  
 „ ne ces façons de parler Orientales. Si la  
 „ comparaison a quelque chose d'outré, elle  
 „ en répond mieux à l'intention de J. C. qui  
 „ vouloit marquer l'impossibilité morale qu'un  
 „ Riche se fit Chrétien. Elle exprime, d'une  
 „ manière vive & énergique, la grande dif-  
 „ culté que devoient trouver les Riches trop  
 „ dépendans de leur bien, à embrasser l'E-  
 „ vangile.

*Là dessus les Apôtres furent encore plus étonez,*  
 dit ST. MARC. Ils paroissent consternez de la  
 grande difficulté qu'il y auroit pour les Ri-  
 ches, à se faire Chrétiens. On s'arrêta un  
 moment à chercher la raison de cette conster-  
 nation. Il semble que les *Apôtres*, pauvres  
 com-

\* Matt. XXIII. 24.

me ils l'étoient, ne devoient point se troubler de ce que J. C. disoit d'effrayant sur le compte des Riches. Les sentimens furent un peu partagez sur la cause de la vive impression que fit sur eux cette déclaration du Sauveur.

Quelqu'un voulut l'expliquer par les idées grossières qu'ils s'étoient faites du Règne temporel du Messie. Cette prospérité dont ils se flatoient comme le reste des *Juifs*, sembloit supposer que le Sauveur auroit beaucoup de Riches dans son parti, pour fournir aux dépenses nécessaires, afin de rendre à la Nation son ancien lustre. S'il est si difficile aux Riches de se ranger sous les Etendars du Messie, par cela même leurs idées flateuses d'un Règne temporel semblent s'évanouir. Quoi que cette raison de la surprise des *Apôtres* paroisse assez naturelle, on aima mieux cependant leur prêter des motifs plus épurez. On s'en tint donc à ceci, que s'ils sont troublez de la difficulté qu'ont les Riches à se faire Chrétiens, c'est par un zèle d'Apôtres, par l'interêt qu'ils prennent au salut des Riches, par la compassion qu'ils ont pour cette partie du Genre Humain. C'est par cet endroit fut tout que l'Arret que J. C. venoit de prononcer contre ceux qui aimoient trop les Richesses, les faisoit trembler. Quand une action peut partir d'un motif d'interêt, ou d'un autre plus noble

ble & plus généreux, il vaut mieux, au hasard de se tromper, l'interpréter de la manière qui fait le plus d'honneur au Prochain. A plus forte raison doit-on avoir cette équité à l'égard des Apôtres.

Dans ce mouvement de surprise, ils se disent l'un à l'autre, *Qui peut donc être sauvé?* Cela ne signifie pas, *Quel Homme peut donc être sauvé!* quoi que ce soit-là le sens que l'on donne ordinairement à cette exclamation des Apôtres. De ce que les Riches ne peuvent pas se résoudre à embrasser l'Evangile, on n'en peut pas tirer cette conséquence, que le Salut soit difficile à tous les Hommes. Les obstacles que trouvent les Riches ne concluent rien à l'égard des Pauvres, qui font cependant la plus grande partie du Genre-humain. Si un Prédicateur faisoit voir que les Belles sont exposées à de dangereuses tentations, on auroit tort d'en conclure que les Femmes en général auront beaucoup de peine à se sauver. Les occasions délicates où se trouvent celles que la Nature a pourvues d'agrémens leur sont particulières, & ne regardent point celles qui en manquent, & qui sont assurément le grand nombre. C'est mal raisonner que de conclure du particulier au général. Il est vrai que les Apôtres n'étoient pas Logiciens, mais ils avoient du bon sens, & l'on doit au moins les faire raisonner sur ce  
pié.

pié-là. Quand ils s'écrient donc, *Qui est ce qui pourra être sauvé?* cette exclamation doit tomber, non sur les Hommes en général, mais sur cette espèce d'Hommes dont il s'agissoit, & dont il venoit de parler à la fin du verset précédent, je veux dire sur les Riches. C'est comme s'ils avoient dit, *Que! Riche pourra donc faire son Salut?* La nouvelle version de Genève insinue ce rapport: *Qui est donc celui qui pourra être sauvé?* dit elle, c'est à dire, *Qui est celui d'entre les Riches &c.* Alors la conséquence est juste. S'il est vrai que ceux qui se voient dans l'opulence ne puissent pas se résoudre à se faire Chrétiens, comme J. C. vient de le déclarer, il est clair qu'ils ne pourront donc pas être sauvés. car comme dit l'Écriture, *Il n'y a point de Salut en aucun autre qu'en J. C.*

Le Sauveur, après avoir fait regarder comme impossible, à parler humainement, la conversion des Riches, qui vivoient de son tems, finit par un correctif qu'il apporte à sa pensée; c'est que si ceux qui aiment leurs Richesses, n'ont pas d'eux mêmes la force de s'en détacher, Dieu par un effet de sa Grace, peut couper ces liens. *Cela est impossible aux Hommes, mais non pas à Dieu, ajoute-t-il, car tout lui est possible.*

Les Apôtres semblent vouloir dire à leur  
Maitre

Maitre que quand ils iront prêcher l'Évangile, ce seroit perdre leur tems que de s'adresser aux Riches, qu'il est inutile qu'ils entreprennent leur Conversion. „ Non, leur dit „ J. C. Ne laissez pas de leur porter la lumière de l'Évangile. Quelque peu disposez qu'ils soient naturellement à la recevoir, Dieu à qui tout est possible, pourra leur toucher le Cœur, & rendre vôte „ Prédication efficace. Il pourra les disposer „ à se détacher de leurs Richesses, pour aspirer à des Trésors plus solides & plus durables. Quoi que la conversion d'un Riche trop ataché à son bien, ne puisse se faire que par une espèce de Miracle, vous ne devez pas laisser d'y travailler, de toutes vos forces.

Après avoir ainsi limité la difficulté du Salut des Riches, après l'avoir restreinte au tems de J. C. & des Apôtres, on ne laissa pas de convenir que l'Évangile, dans quelques autres endroits, fait envisager la condition des Riches, à la regarder en général, comme dangereuse pour les Mœurs.

L'expérience ne le justifie que trop. Dans tous les Siècles, ceux qui ont possédé de grands biens ont été exposez à de grandes tentations. La conclusion fut qu'il n'y avoit rien d'outré dans les Maximes de l'Évangile, sur le Chapitre des Richesses. Les *Sages Païens*  
les

les ont regardées comme fort dangereuses pour les Mœurs. *Platon* dit qu'il est impossible d'être fort riche, & fort Homme de bien, & même *Celse* prétendoit que J. C. avoit tiré cette sentence des écrits de ce Philosophe.

Après l'examen de ces Passages de l'Écriture Ste. qui paroissent les plus forts contre les Richesses, on finit par quelque chose d'un peu moins sérieux. Je vai tacher de rappeler deux ou trois traits qui réveillèrent une Conversation, qui avoit été des plus graves, & qui sentoît peut-être un peu trop le Sermon.

Sur l'ordre que J. C. donne au jeune Homme de vendre tout ce qu'il avoit, un de nos Messieurs nous raporta un bon mot fort vif, & fort piquant de Mr. DE TOURREIL.

„ Je me trouvai un jour à Paris, nous dit-il,  
 „ avec plusieurs Gens de Lettres, qui trai-  
 „ toient assez souvent, quand ils étoient  
 „ ensemble, des Matières de Religion. Ils  
 „ avoient parmi eux un Abé qu'on acusoit  
 „ d'avoir négocié nouvellement ses Bénéfi-  
 „ ces, d'une manière tout à fait Simoniaque.  
 „ Mr. de *Tourveil*, qui en étoit exactement in-  
 „ formé, cherchoit l'occasion de pousser vi-  
 „ vement son Homme, sur une démarche  
 „ si irrégulière. Dans une Conférence où ils  
 „ se trouvèrent tous deux, on mit sur le  
 „ tapis à peu près la même Matière qui nous

„ a occupé aujourd'hui. Quand on en fut à  
 „ l'ordre que J. C. donne au jeune Hom-  
 „ me de tout vendre, qui le rendit si confus,  
 „ un des principaux tenans de l'Assemblée,  
 „ fit cette Réflexion morale; *Nous blâmons*  
 „ *tous ce jeune Homme*, dit-il, *Et il est éfec-*  
 „ *tivement condamnable*: Mais, ajouta-t-il,  
 „ *mettons la main sur la Conscience*. Si J. C.  
 „ *faisoit aujourd'hui, à chacun de nous une sem-*  
 „ *blable proposition, elle ne nous étoneroit pas*  
 „ *moins*. Exceptez en Mr. l'Abé, répondit  
 „ brusquement Mr. de Tourreil, *si le Seigneur*  
 „ *lui disoit, Vendez tout ce que vous avez,*  
 „ *il pourroit répondre; Seigneur, cela est à peu*  
 „ *près fait, Et j'ai prévenu vos ordres*. J'ai  
 „ *déjà vendu tous mes Bénéfices*. Le pauvre  
 „ Abé ne fut guères moins étourdi du coup  
 „ que le jeune Homme de l'Évangile. Il se  
 „ retira tout confus.

Les Maximes relâchées de cet Abé donnè-  
 rent lieu à un autre trait par où l'on finit.  
 „ Savez vous, Messieurs, nous dit une Per-  
 „ sonne de la Compagnie, Savez vous que  
 „ BELLARMIN soutient que Dieu peut *faire*  
 „ *passer un Chameau par le trou d'une Aiguil-*  
 „ *le*? Son but, en avançant ce Paradoxe,  
 „ est de nous familiariser par là avec le Dog-  
 „ me de la *Transubstantiation*. Il s'est ima-  
 „ giné que par ce moien, il pourroit nous  
 „ faire avaler ce Chameau. Sa preuve est ti-  
 „ rée

„ rée du Texte même , qui dit que quoi  
 „ que la chose soit *impossible aux Hommes* ,  
 „ elle est cependant *possible à Dieu*. Un de  
 „ ses Confrères , ajouta t-il , s’y est pris plus  
 „ joliment pour prouver cette possibilité ,  
 „ même à l’égard des Hommes. Il a fait  
 „ voir à l’œil que l’industrie humaine peut  
 „ aller jusques-là. On a depuis deux ou trois  
 „ années , la *Rélation du Voiage d’un Mission-*  
 „ *naire Jésuite , en Turquie , & dans d’autres*  
 „ *Pais Orientaux*. L’Auteur rapporte qu’un  
 „ *Jésuite Alleman* porta à *Ispahan* de petites  
 „ curiosités d’Allemagne , qui y furent admi-  
 „ rées , qu’il y avoit entr’autres , un *Chas-*  
 „ *meau d’ivoire* , avec son Chamelier sur la  
 „ bosse , qui passoit & repassoit aisement par le  
 „ trou d’une *Aiguille ordinaire*.

Cette petite gentillesse égaïa un peu la Con-  
 versation. Il est fâcheux , dit-on , que les *Nou-*  
*velles Ecclesiastiques* ne nous aient pas rendu  
 raison de cette Mission des Jésuites. Le petit  
 Chameau d’ivoire n’auroit pas été épargné. &  
 il auroit eu son coup de bec. „ Est ce donc  
 „ pour donner un démenti à l’Evangile que  
 „ l’on choisit de semblables sujets pour signa-  
 „ ler son adresse ? On diroit que les Jésuites  
 „ ont voulu montrer par cette figure d’ivoire,  
 „ que ce que J. C. nous fait regarder com-  
 „ me impossible ne l’est pas. Il y a du Mis-  
 „ tère dans ce petit Ouvrage. Les bons Pé-

» res sont acusez de puis long-tems d'élargir  
 » le Chemin du Ciel, sur tout en faveur des  
 » Riches. Avec leur Morale relachée, ils ou-  
 » vrent la porte du Paradis aux plus grands  
 » Pécheurs. Leur petite figure d'ivoire dési-  
 » gne assez joliment ce qu'ils savent faire à  
 » cet égard.

Après avoir ri de cette faillie, on convint  
 pourtant que ce *Commentaire Janséniste* seroit  
 un peu outré, que ce seroit chercher querel-  
 le à ces Révérens Pères sur un pié de Mou-  
 che. On convint que ce seroit regarder le  
 petit Chameau avec le Microscôpe des *Anti-  
 Constitutionnaires*, qui fait *d'une Mouche un Ele-  
 phant*.

Genève ce 15. 9bre. 1737.

B. B.



LETTRE



LETTRE à Mr. RUCHAT, *Ministre du  
St. Evangile & célèbre Professeur en  
Théologie dans l'Académie de Lausan-  
ne.*

MONSIEUR MON TRES HONORE FRERE ,

**N**'Exigés vous pas trop de moi, en sou-  
haitant que je vous dise ce que je pen-  
sé du Siftème de l'*Harmonie pré-étalée*, Siftè-  
me qui doit, ce semble, en imposer par la  
réputation de son Auteur, puisqu'il est de l'in-  
vention du célèbre Mr. LEIBNITZ ? Ne m'ex-  
poserés vous point, par là, à de grandes con-  
tradictions, quelque parti que je prenne ?  
Cependant ; je l'avoué, cette crainte fait moins  
d'impression sur moi, que le desir de vous  
complaire. Je me ferois une trop grande  
violence de me refuser à vos desirs, & je  
crains bien moins d'entendre gronder les ob-  
jections de ceux qui n'entreront pas dans mes  
idées. Comme je cherche la Vérité, sans au-  
cun dessein de plaire, ou de déplaire à quel-  
que Parti que ce soit, j'écouterai avec plai-  
sir, & avec reconnoissance, tout ce qu'on  
voudra bien me dire, ou pour redresser mes  
juges.

jugemens, ou pour me confirmer dans le Système que j'ai choisi.

Vous le savés, Monsieur, *l'Harmonie pré-établie* a été imaginée, par le plus grand Philosophe que l'Allemagne ait jamais produit, dans la vue d'expliquer la correspondance merveilleuse qu'il y a entre l'Ame & le Corps, en quoi consiste l'union de ces deux substances, d'une espèce toute différente; Union que tout le monde aperçoit par des effets journaliers; mais qui est un Mystère inexplicable pour la plûpart de ceux qui l'examinent.

La difficulté anime le desir. On est d'autant plus tenté de vouloir connoître un Sujet, qu'il paroît hérissé de difficultés. Les Philosophes ne sont pas moins glorieux que les Hommes de Guerre. Les seconds n'aiment à faire preuve de leur valeur que dans les occasions les plus périlleuses; & les premiers mettent leur gloire à trouver la Clé des Enigmes de la Nature. On ne doit donc pas être surpris que les Philosophes aient formé divers Systèmes, pour expliquer l'Union de l'Ame avec le Corps, c'est à dire pourquoi nôtre Corps se meut en différentes manières, suivant les différentes volontés de l'Ame, & pourquoi l'Ame a des perceptions de toute espèce, lorsque certains mouvemens s'excitent dans le Corps.

Mr. *Leibnitz* réduit tous les sentimens des Philosophes, sur l'Union de l'Ame avec le Corps,

Corps, à ces trois ( 1 ) qu'il examine l'un après l'autre. Le premier consiste à soutenir que l'Ame & le Corp. ont une mutuelle influence, suite de leur efficace naturelle. Mr. Leibnitz a raison de rejeter cette hypothèse, & voici comment il s'en explique. ( 2 ) *La voie d'influence, dit-il, est celle de la Philosophie Vulgaire; mais comme on ne sauroit concevoir des particules matérielles, ni des qualités immatérielles, qui puissent passer d'une de ces substances dans l'autre, il faut abandonner ce sentiment.* On pourroit encore donner un plus grand jour à cette réflexion, si cela étoit de nôtre but.

La 2. Opinion est celle des *Causes Ocasioneles*. C'est celle des *Cartésiens*. Ils prétendent qu'à l'occasion des mouvemens du Corps, Dieu excite certains mouvemens dans l'Ame; & qu'à l'occasion des desirs de l'Ame, ce même Dieu, Auteur de ce merveilleux composé, produit certains mouvemens dans le Corps. Ce sentiment déplaît encore à Mr. Leibnitz, parce, dit-il, ( 3 ) *que c'est faire intervenir Dieu ex machina ( d'une manière immédiate, ) dans une chose naturelle & ordinaire, où, selon la raison, il ne doit concourir que de la manière qu'il concourt à toutes les choses naturelles.* Nous pour-

E rons

( 1 ) Hist. des Ouvrages des Savans, Mois de Février 1696.

[ 2 ] Ibid.

[ 3 ] Ibid.

rons voir, dans la suite, si cette objection est capable de faire renoncer à la supposition des Causes occasionnelles.

La 3. hypothèse sur l'Union de l'Âme & du Corps est celle de l'Harmonie préétablie. DIEU, dit M. Leibnitz, \* a fait, dès le commencement, chacune de ces substances de telle nature, qu'en ne suivant que ses propres Loix, qu'elle a reçues avec son être, elle s'accorde pourtant avec l'autre, tout comme s'il y avoit une influence mutuelle, ou comme si Dieu y mettoit toujours la main au de là de son concours général. Et pour illustrer sa pensée, cet habile & pénétrant Philosophe se sert de la comparaison de deux Pendules, dont les mouvemens seroient tellement réglés qu'ils seroient entr'eux dans une harmonie parfaite, quoique l'une n'influat point sur l'autre, & que l'Ouvrier se fut contenté de les composer, & de les monter, sans y retoucher dans la suite. Mettes, dit Mr. Leibnitz, l'Âme & le Corps en la place de ces deux Pendules.

Ce Savant présume donc, que toute la correspondance qu'il y a entre l'Âme & le Corps, vient de ce que Dieu a tellement disposé le Corps, qu'à point nommé il exécute toutes les volontés de l'Âme.

Mais afin que le Corps ait été formé d'une telle manière, que ses mouvemens répondent aux volontés successives d'une nature intelligente,

\* Ibid

gente, il faut embrasser l'un de ces deux Systèmes.

Le premier, que Dieu n'a donné aucune liberté à l'Ame, de sorte que tout ce qui se passe en elle, quoiqu'elle le connoisse & le sente, arrive nécessairement; d'une telle manière que l'Ame ne soit qu'un *Automate* intelligent, mais nécessaire; tout comme dans l'hypothèse de Mr. Leibnitz, le Corps est un *Automate* qui agit si nécessairement qu'aucun de ses mouvemens n'auroit pas pu ne point arriver, dès qu'une fois le Corps a été formé.

L'autre Système est de soutenir, que Dieu a formé les Ames intelligentes & libres; mais que par une Science qui n'a point de bornes il a prévu, dans la dernière précision, toutes les déterminations de la volonté de ces intelligences, & qu'en conséquence il a assigné à chacune un Corps, disposé avec un tel artifice & une telle justesse, qu'à point nommé il éprouve les changemens qui correspondent à toutes les volontés de l'Ame qui se terminent aux choses sensibles. Je ne sai, *Monsieur*, si dans l'hypothèse de la préordination du Corps, on peut prendre aucun autre parti. Mais au moins conviendrés vous, sans peine, que le premier nous rameneroit la *Fatalité Stoicienne*, avec toutes ses conséquences absurdes & impies. Tout sentiment qui refuse à l'Homme, dans ses Actions morales, la liberté ou le

pouvoir d'agir différemment de ce qu'il fait, anéantit par rapport à l'Homme, toute idée de vertu & de vice, de peine & de récompense, & rend à son égard toutes les Loix ou injustes ou ridicules. Car enfin, l'Homme, dans ce Système, n'est qu'un Etre passif, qui suit nécessairement & irrésistiblement, les impressions du Créateur, qui, par cela même, seroit chargé de tous les désordres que causeroit son Ouvrage. J'avoué qu'un tel sentiment est dans une telle opposition avec l'idée que nous devons avoir de Dieu, comme de l'Etre le plus sage, le plus Saint & le meilleur qui puisse exister, que je ne puis comprendre comment ceux qui ont crû sérieusement qu'il y a un Dieu, ont pu digérer une opinion dont les suites ternissent si sensiblement les perfections adorables de l'Etre Suprême.

Il y en a cependant qui ont crû, que Mr. Leibnitz conduit à ce Système, par des conséquences bien tirées de son *Harmonie pré-établie*. Et il faut avouer qu'il s'exprime quelquefois d'une telle sorte qu'il semble qu'il n'en est pas éloigné. C'est ce qui paroît par le Passage que j'ai rapporté ci dessus, où il dit, *que Dieu a fait dès le commencement chacune de ces substances de telle nature, qu'en ne suivant que ses propres Loix, qu'elle a reçues avec son être, elle s'accorde pourtant avec l'autre &c.* Ne semble t'il

t'il pas que cela signifie, que l'Ame & le Corps ont été formés d'une telle sorte que ces deux substances font tout ce qu'on y remarque, en conséquence des Loix qui leur ont été fixées ? Or comme les Loix du Corps opèrent nécessairement, il semble qu'on doit aussi en conclure que l'Ame est mue, par la nécessité de sa constitution, à avoir toutes les pensées, & à former tous les jugemens qui se succèdent en elle ?

Voici encore un Passage où il semble que Mr. Leibnitz enlève toute liberté à l'Ame, & la transforme en une Machine spirituelle\*. Dieu, dit - il, a créé l'Ame d'abord de telle façon, qu'elle doit se produire & se représenter par ordre ce qui se passe dans le Corps, & le Corps aussi de telle façon qu'il doit faire de soi même ce que l'Ame ordonne. Il semble par là que Dieu a disposé originairement l'ordre des pensées qu'elle doit avoir, tout comme il a déterminé tous les mouvemens que le Corps doit produire ; donc l'Ame agiroit aussi nécessairement que le Corps, & l'Homme n'auroit aucune liberté.

Malgré cela je ne saurois croire que ç'ait été la pensée de ce grand Homme, qui par tout, dans sa *Theodicée*, se déclare hautement contre la *Fatalité* & la *Nécessité Physique* ; soutenant, sans détour, que l'Homme est li-

\* Theodicée Parag. 62.

bre, Maître de ses jugemens & de ses desirs. Je pourrois citer plusieurs Passages de cet Ouvrage, où Mr. BAYLE est vivement poursuivi jusques dans ses derniers retranchemens ; mais je me contenterai de ces deux qui sont fort positifs. \* Je suis d'opinion, dit Mr. Leibnitz que notre Volonté n'est pas seulement exemte de la contrainte, mais encore de la nécessité. ARISTOTE a déjà remarqué qu'il y a deux choses dans la liberté, savoir la spontanéité & le choix, & c'est en quoi consiste l'Empire sur nos Actions.

L'autre Passage que je veux citer fera d'autant plus à propos, qu'il se trouve dans un endroit où Mr. Leibnitz s'explique, sur l'Harmonie préétablie. \* Tout ce qui se passe dans l'Ame, dit notre Philosophe, ne dépendant que d'elle selon ce Système, & son état suivant ne venant que d'elle & de son état présent, comment lui peut on donner une plus grande indépendance. Il suit donc, de là & de mille autres endroits, que Mr. Leibnitz reconnoit, que l'Ame est libre, Maîtresse de ses Actions ; qu'elle peut se déterminer par elle même sans être nécessitée. Il ne nie que la liberté du parfait équilibre où l'Ame est suposée se déterminer sans aucun motif quel qu'il soit ; ce qui me paroît une supposition chimérique.

Si

\* Theodicée. Parag. 34.

\* Parag. 64.

Si donc j'ai bien compris le sentiment de Mr. *Leibnitz* dans son *Harmonie préétablie*, ce qu'il enseigne revient à ceci. 1. Que l'Âme & le Corps sont deux substances entièrement différentes. Personne ne s'exprime là dessus d'une manière plus précise qu'il le fait. 2. Que Dieu a prévu toutes les déterminations de la Volonté libre de l'Homme, & que la prescience n'établit que la certitude de l'Action par rapport à Dieu ; mais non point la nécessité par rapport à l'Homme. 3. Que Dieu a tellement disposé le Corps de chaque Homme qu'il répond nécessairement & par les Loix invariables d'un Mécanisme fixé à toutes les Volontés de l'Âme qui se terminent au Corps. 4. Que l'Âme se modifie elle même \* sans recevoir quoi que ce soit de la part du Corps, ni à l'occasion de ce qui s'y passe, car il reçoit toute influence & les Causes occasionnelles. 5. Il enseigne, par la même raison, que l'Âme n'a aucun Empire sur les mouvemens du Corps. Cette proposition suit de la précédente. Enfin Mr. *Leibnitz* ne laisse pas de reconnoître une Union entre l'Âme & le Corps. Quoique je ne tiens point, dit-il, que l'Âme change les Loix du Corps, ni que le Corps change les Loix de l'Âme, & que j'aie introduit l'Harmonie préétablie, pour éviter ce dérangement, je ne laisse

\* voies Theodicée Parag. 400.

pas d'admettre une véritable Union entre l'Âme & le Corps qui en fait un supot. Cette Union va au Métaphisique (il l'appelle ailleurs une Union idéale) au lieu qu'une Union d'influence iroit au Physique. L'hypothèse de Mr. Leibnitz a un certain air éblouissant qui frappe d'abord, par une simplicité apparente, & par la facilité qu'on s' imagine d'y trouver l'explication de la Correspondance merveilleuse qui se voit entre le Corps & l'Esprit. \* Mr. Baile nomme cette hypothèse une conquête d'importance, qui recule les bornes de la Philosophie.

Cependant puisque vous me permettez, Monsieur, de vous dire ce que je pense du Système Leibnicien, je vous avouerai franchement que j'y trouve une si grande quantité de difficultés embarrassantes, que je ne saurois m'en acomoder.

D'abord il me paroît que Mr. Leibnitz a tribué à l'Âme un pouvoir trop étendu, & que l'expérience nous engage de lui refuser. Suivant ce grand Philosophe l'Âme est l'Auteur immédiat de toutes ses Actions, & de tout ce qui se passe au dedans d'elle. \* De dire que l'Âme, c'est M. Leibnitz qui parle, ne produit point ses pensées, ses sensations, ses sentimens de douleur & de dépluoir; c'est de quoi je ne vois aucune raison. Chez moi toute substance simple, c'est à dire toute substance véritable,

\* Di&. Arr. Rorarius Note L.

\* Theodicée. Parag. 400.

*véritable, doit être la véritable cause immédiate de toutes ses Actions & passions internes, & à parler dans la rigueur métaphysique, elle n'en a point d'autres que celles qu'elle produit.*

Si ce sentiment est véritable, l'Ame est donc l'Anteur de toutes ses sensations de douleur & de plaisir. Mais 1. Si nous avons ce pouvoir, il faudroit que nous fussions comment nous devons nous disposer, pour éprouver telle ou telle sensation. Quelqu'un fait-il comment il doit se modifier intérieurement pour éprouver la douceur d'un excellent Raisin, ou le goût d'une bonne Pêche ? Si ces sensations dépendoient uniquement de l'Ame, & qu'aucun être que nous n'y contribuat en rien, ne bannirions nous pas, à jamais, toutes les sensations désagréables, pour ne nous procurer que celles qui peuvent causer du plaisir ? Le Sensuel qui ne respire qu'après les sensations agréables, ne s'en occuperoit-il pas uniquement ? Les sensations sont une partie de notre épreuve sur la Terre ; elles ne doivent point dépendre de nous.

2. De plus, si nous étions les Auteurs immédiats de nos sensations, ne pourrions nous pas rapeller, toutes les fois que nous voudrions, celles qui nous ont causé du plaisir ; tout l'agrément par exemple d'une Symphonie ravissante, ou tout l'éclat d'un Spectacle qui nous a enchanté ? Ici tous les efforts des Hommes

mes sont vains. Nous pouvons rapeler nos idées, mais nous n'avons pas le même Empire sur nos sensations. Si le Corps n'est pas mû de nouveau par les objets, à l'occasion desquels nous avons eu les premières sensations, dont nous regrettons l'absence, nous n'en conservons plus qu'un stérile souvenir, sans pouvoir nous les procurer par tout l'effort de notre volonté.

3. Nous ne serions pas surpris par des sensations subites, auxquelles nous ne pensions point auparavant, s'il étoit vrai que l'Âme fut, à la rigueur, l'Auteur immédiat de toutes ses sensations. Un Animal me pique & me réveille par la douleur qu'il me cause; un son subit me surprend & m'éfraine; & cependant c'est mon Âme qui doit avoir produit cette douleur de piquûre, & ce son éfrayant. Une Cause intelligente fait ce qu'elle veut faire avant de mettre la main à l'œuvre; & elle n'est pas surprise par une Action qu'elle vient de produire.

4. Pourquoi les Sourds n'ont-ils pas les sensations du son; & les Aveugles celles des couleurs? Dira-t-on que c'est parceque l'organe est mal disposé? Mais l'organe ne contribue en rien, de même que les objets extérieurs, à faire naître les sensations dans l'Âme, s'il est vrai qu'elle seule puisse produire les sensations qui l'affectent. Dira-t-on que l'Âme des Aveugles

gles & des Sourds, n'ayant jamais eu l'idée du son & de la lumière, elle ne peut rien produire qui leur ressemble? Mais cette réponse n'est bonne, tout au plus, que par rapport aux Sourds & aux Aveugles nez; cependant ceux qui le deviennent par accident, n'en sont pas plus en état de se rapeler le sentiment des sons qu'ils ont entendu autrefois, ni l'éclat de la lumière & des couleurs qui les ont affectés pendant que leurs organes étoient en bon état. Je dis plus. Comme les idées des choses sortent de notre fonds, suivant Mr. Leibnitz, les Aveugles nés devroient pouvoir se former l'idée de la lumière, tout comme ceux qui ont de bons yeux, & être en état, malgré le proverbe, de juger de la nature des couleurs. Ce que je viens de dire des sensations, je l'applique encore aux images des objets extérieurs. Il ne me paroît point que l'Âme les produise. Encore à cet égard notre Âme est purement passive, ou je ne vois goutte dans ce qui se passe au dedans de moi, lorsque je viens à apercevoir les images des objets qui me frappent. 1. Pour se former les images des objets corporels, il faudroit que l'Âme connût antécédemment ces objets. Un Peintre feroit-il le Portrait ressemblant des Personnes qu'il ne verroit point, & qui lui seroient totalement inconnues? C'est ce qui fait dire au Pere MALLEBRANCHE, que quand même l'Âme

auroit

auroit le pouvoir de former des images, elle ne seroit pas en état de se servir de ce pouvoir, pour se représenter les objets qui sont hors d'elle même, parce qu'elle n'en a aucune idée. \* *Car demême qu'un Peintre, dit le pénétrant Metaphisicien, quelque habile qu'il soit dans son Art, ne peut pas représenter un Animal qu'il n'aura jamais vu & duquel il n'aura aucune idée; de sorte que le Tableau qu'on l'obligeroit d'en faire ne peut pas être semblable à cet Animal inconnu; ainsi un Homme ne peut pas former l'idée d'un objet, s'il ne le connoit auparavant; c'est à dire, s'il n'en a déjà l'idée, laquelle ne dépend point de sa Volonté.*

2. Il faudroit que l'Ame produisît ces merveilleux Ouvrages, avec une rapidité inconcevable. Lorsqu'on ouvre les yeux sur la Campagne, sur un Parterre émaillé de mille fleurs, sur une foule de Personnes, le premier coup d'œil offre un nombre innombrable d'objets différens, représentés avec toutes leurs couleurs. Et l'Ame seroit capable de produire subitement, en elle même, ce merveilleux spectacle? C'est ce qu'on aura bien de la peine de persuader à ceux qui n'ont pas une foi aveugle, & qui réfléchissent un peu sur ce qui se passe en eux mêmes.

3. Ce n'est pas encore là toute la difficulté de l'Ouvrage dont on veut que nôtre Ame

\* Recherche de la Vérité Liv. III. Ch. 3.

me soit la cause éficiente. Car enfin nous ne voions pas les objets précisément tels qu'ils sont en eux mêmes, mais conformément à la distance dans laquelle ils se trouvent par rapport à nous. Les objets changent de grandeur, de figure & de couleur, lorsqu'ils s'éloignent de nous & à proportion de nôtre éloignement. Or suivant quelles règles nôtre Amé se formeroit elle les images des objets proportionnellement à la distance dans laquelle ils sont entr'eux & par rapport à nous ? Ici il lui faudroit une grande Science & une plus grande application encore ; cependant sans Science, sans fatigue, & tout d'un coup, elle découvre les objets, suivant toute la proportion de la plus exacte perspective.

4. Pourquoi, lorsque les objets ne se présentent plus à nous, ou que nous venons à fermer les yeux, disparaissent subitement toutes ces images que nous contemplions avec tant de plaisir, & que nous voudrions contempler encore ? Nôtre propre Ouvrage nous échaperoit-il malgré nous mêmes ? Pourquoi ne pouvons nous plus reproduire de pareilles images, en l'absence des objets, si ni eux, ni nôtre Corps, ni aucun être au dehors de nous n'influe en rien dans tout ce qui se produit dans l'Amé ? Nous retenons nos idées, nous les rapellons à l'absence des objets, pourquoi n'avons nous pas le même

Empire

Empire sur les sensations & sur les images, si nous en sommes l'unique cause efficiente ?

Enfin l'Ame est souvent occupée par des images qui l'inquiètent & l'épouvantent. Une Personne ataquée d'une Fièvre ardente est en proie à des images bizarres, qu'elle voudroit chasser. Cependant soit qu'elle ferme les yeux, soit qu'elle les ouvre, ces images restent, ou ne disparaissent que pour céder la place à d'autres qu'on ne voit pas paroître avec plus de plaisir. Or si nôtre Ame étoit la cause productrice de ces représentations, ne tomberoit elle pas avec elle même dans une contradiction ridicule & inexplicable, de vouloir & de ne vouloir pas, en même tems, l'existence de telle ou de telle image ? Tout cela m'a persuadé, il y a long tems, que les images des choses extérieures se peignent dans nôtre Ame sans nôtre concours ; que nôtre Ame est alors purement passive, semblable à un Miroir, qui reçoit les impressions des objets, sans y contribuer en rien par lui même.

Je fais bien que Mr. Leibnitz ne trouve pas que ce soit assez pour prouver que nôtre Ame n'est pas l'Auteur de ses sensations & des images des choses sensibles, de dire qu'elle ignore comment il faudroit s'y prendre pour produire toutes ces modifications qui nous étonnent. Je me fonde sur ce que ce Savant Philo-  
sophe

Iosophe répond à une difficulté de Mr. BAYLE.  
 \* Il est évident, disoit le Philosophe de Rotterdam, que la Véritable cause eficiente d'un effet doit le connoître & savoir aussi de quelle manière il le faut produire. Cela n'est pas nécessaire quand on n'est que l'instrument de cette cause, ou que le sujet passif de son Action; Mais l'on ne sauroit concevoir que cela ne soit pas nécessaire à un véritable Agent.

Comment est ce que Mr. Leibnitz repond à cette difficulté qui nous paroît fort naturelle & fort solide. Voila, dit-il, qui est raisonner d'une étrange manière; Quelle nécessité y a-t-il qu'on sache toujours comment se fait ce qu'on fait? Les Sels, les Métaux, les Plantes, (1), les Animaux, les Planètes & mille autres Corps animés ou inanimés savent ils comment se fait ce qu'ils font, & ont-ils besoin de le savoir? Faut il qu'une goutte d'huile ou de graisse entende la Géométrie pour s'arrondir sur la surface de l'eau? Je ne sai si Mr. Baile avoit vû cette Réponse, s'il ne se seroit pas écrié, à son tour: Voila une étrange manière de répondre! On y compare des Agens d'une nature totalement différente, des Corps inanimés avec des Esprits intelligens & libres. Mr. Leibnitz pretend-il donc que l'Âme agit comme

\* Theodicée Parag. 402.

(1) Les Animaux sont ici mal associés avec les Métaux & les Plantes. On soutiendra que les Animaux savent ce qu'il font.

me les Sels, les Métaux, les Plantes, les Planètes? Ne seroit ce point dégrader l'Ame, en faire un pur Automate spirituel, après lui avoir cependant accordé l'intelligence, le choix, & le pouvoir de produire tout ce qui l'affecte?

Les *Corps* ne sont qu'en apparence les causes efficaces de ce qu'on leur voit faire; dans la réalité, ce ne sont que des Êtres passifs, des Instrumens qui sont nécessités dans toutes leurs opérations. Les *Planètes* ne sont pas, d'elles mêmes, leur cours mesuré autour du *Soleil*, mais elles sont emportées par le *Tourbillon solaire*, comme un Vaisseau qui suit le courant du fleuve qui le porte. Les *Plantes* ne produisent pas d'elles mêmes les feuilles, les fleurs & les fruits. Tout cela se trouve déjà invisiblement dans la Plante, avant que de paroître au dehors, & ce développement merveilleux s'opère par la circulation de la sève. Une goutte d'huile ne s'arrondit pas dans l'Eau; mais elle y reçoit cette figure par une égale pression du fluide qui l'environne de toutes parts. Ces comparaisons pourroient bien avoir lieu dans l'Hypothèse Cartésienne, à l'égard des sensations & des images, puis qu'on y enseigne que l'Ame est alors purement passive; mais elles ne servent point à prouver ce que Mr. Leibnitz prétend que l'Ame est l'Auteur immédiat de toutes ses sensations, & de toutes ses perceptions, quoiqu'elle ignore ce qu'il

qu'elle fait. Il auroit falu , pour répondre à l'objection de Mr. *Baïle* , apporter l'exemple d'un Agent intelligent & libre , qui ne laisse pas de faire plusieurs choses étonnantes & merveilleuses sans le savoir. Mais cet exemple auroit été difficile à trouver , pour ne pas dire impossible.

Si il me paroît que Mr. Leibnitz excède , lors qu'il attribue à l'Ame la production de ses sensations & des images des objets extérieurs , je ne dis pas , tout-à-fait , la même chose , lors qu'il est question des idées ou de la connoissance de l'existence & des qualités des Etres Spirituels & Corporels. Ici je reconnois que Dieu a donné à l'Ame le pouvoir d'acquérir des connoissances par la réflexion , l'expérience , & par sa liaison avec les autres Etres intelligens. Je tiens que quoique l'Ame soit formée , sans aucune connoissance actuelle , elle est capable de réfléchir sur elle même , de reconnoitre qu'elle doit son existence à une Cause suprême ; d'en découvrir les différentes perfections ; de pénétrer dans les vues pour lesquelles Dieu veut l'existence des Hommes , & dans la connoissance détaillée des Loix , suivant lesquelles il prétend qu'ils se conduisent. L'Ame en réfléchissant sur les images des Corps , qui se présentent à elle , & sur leurs différentes operations , peut acquérir l'idée ou la connoissance de leurs qualités

F

générales

générales & particulières, & des Loix mécaniques suivant lesquelles ils agissent.

Mais j'avoué qu'une Ame seule & abandonnée totalement à elle même, feroit de très minces progrès, & qu'il lui faudroit un tems infini pour arriver au degré de connoissance de ceux qui profitent de la lecture des Ouvrages, & des Discours des Personnes qui ont de l'habileté. C'est pourquoi le secours le plus efficace que nous avons, pour faire des progrès dans la Science, est de commercer avec les autres Hommes, qui nous font part de leurs découvertes. Cependant c'est là un secours que Mr. *Leibnitz* nous retranche, en soutenant que nous ne recevons aucune idée à l'occasion de ce qui se passe au dehors de nous. Il prétend que l'Ame renferme toutes les idées des choses, qu'elle les forme sans que la Volonté y ait aucune part; qu'elles se dévelopent au dedans d'elle par une suite de sa constitution originale, & par un mécanisme spirituel, plus admirable que celui qui se voit dans les Corps.

Le Passage où Mr. *Leibnitz* s'explique là dessus est un peu long; mais, *Monsieur*, vous me permettrés pourtant de le copier, parce qu'il servira à nous donner une idée entiere du *Système* de ce grand Homme sur la nature & les opérations de l'Ame, ce qui est un des fondemens de son *Harmonie préétablie*.

\* *Non*

\* *Nous ne formons pas nos idées, dit-il, parce que nous le voulons, elles se forment en nous, elles se forment par nous, non pas en conséquence de nôtre Volonté, mais suivant nôtre nature & celle des choses. Et comme le fœtus se forme dans l'Animal, comme mille autres merveilles de la Nature sont produites par un certain instinct que DIEU y a mis, c'est à dire en vertu de la préformation divine, qui a fait ces admirables Automates, propres à produire mécaniquement de si beaux efets; il est aisé de juger de même, que l'Ame, est un Automate spirituel, encore plus admirable; & que c'est par la préformation divine qu'elle produit ces belles idées, où nôtre Volonté n'a point de part, & où nôtre art ne juroit atteindre. L'Opération des Automates spirituels, c'est à dire des Ames, n'est point mécanique; mais elle contient éminemment ce qu'il y a de beau dans la Mécanique; les mouvemens développés dans les Corps y étant concentrés par la représentation, comme dans un Monde idéal, qui exprime les Loix du Monde actuel, & leurs suites; avec cette différence du Monde idéal parfait, qui est en Dieu, que la plupart des perceptions dans les autres ne sont que confuses. Car il faut savoir que toute substance simple enveloppe l'Univers par ses perceptions confuses ou sentimens, & que la suite de ces perceptions est réglée par la Nature particulière de cette substan-*

F 2 c6

ce ; mais d'une manière qui exprime toujours toute la Nature universelle ; & toute perception présente tend à une perception nouvelle , comme tout mouvement qu'elle représente tend à un autre mouvement. Mais il est impossible que l'Ame puisse connoître distinctement toute sa nature , & s'apercevoir comment ce nombre innombrable de petites perceptions , entassées ou plutôt concentrées ensemble , s'y forment. Il faudroit pour cela qu'elle connût parfaitement tout l'Univers qui y est envelopé , c'est à dire qu'elle fut un Dieu.

Ce Passage , qui renferme tant de choses qui me paroissent inconcevables , mérite bien qu'on s'y arrête & qu'on y fasse quelques Observations. 1. Mr. Leibnitz paroît y établir la réalité des idées innées , \* & même dans le sens le plus étendu puis qu'il prétend que toute substance simple ( telle qu'est l'Ame ) enveloppe l'Univers par ses perceptions confuses ou sentimens. Cela signifie , si je ne me trompe , que les idées & les images de toutes les choses que l'Univers renferme se trouvent originairement dans l'Ame ( quoique d'une manière confuse & imperceptible à l'Ame elle même )

\* Mr. LEIBNITZ acorde à l'Auteur du TRAITÉ DE L'ORIGINE DU MAL , qu'il a raison de soutenir que nos idées simples au moins sont innées , & de rejeter la TABLE RASE D'ARISTOTE & de Mr. LOCK. Voici les Remarques de Mr. Leibnitz sur le Livre de l'Origine du Mal , page 31. Non seulement Mr. Leibnitz doit reconnoître que les idées simples , mais aussi que les composées sont innées , puis que les unes & les autres sont renfermées dans le Monde idéal , qui est inné suivant ce Philosophe.

même, ) jusques à ce que ces idées viennent à se développer & à se rendre sensibles, & cela sans doute pour correspondre, à point nommé, à tout ce que les objets extérieurs produisent sur nôtre Corps. Mais par quel endroit Mr. *Leibnitz* a t'il découvert ce Mystère inconcevable & inconnu avant lui, que l'Univers idéal est concentré dans l'Ame ? A t'il trouvé en lui même, quoique ce soit qui l'ait dû conduire à une telle suposition ? La nature de l'Ame nous force t'elle à la suposer remplie d'un nombre infini d'idées & de sentimens qui ne lui sont point encore connus, & dont la plus grande partie ne se dévelopent jamais ? Les objections nombreuses & pressantes de Mr. *Lock*, contre les idées innées, n'ont elles fait aucune peine au grand Philosophe de l'Allemagne ? Est-il permis de poser en fait & sans preuve un principe inconcevable ? Croit-on que la célébrité du nom de l'Auteur d'une telle hypothèse, doive la faire recevoir sans examen ?

2. Suposons que toutes les idées, les images & les sensations se trouvent originairement dans l'Ame, à quoi est ce que tout cela lui sert dans les occasions où elle a besoin de telle ou de telle idée, de telle ou de telle image, de telle ou de telle sensation ? Comment choisira t'elle, dans cet amas confus & imperceptible, ce qui est requis pour voir & con-

noître ce qui se passe au dehors & dans son propre Corps ? Dira t'on que la suite de ces perceptions est réglée par la nature particulière de cette substance ? C'est ce qu'avante Mr. Leibnitz, mais on demandera, quel est l'Agent qui réveille & développe ces idées, qui auparavant étoient concentrées les unes dans les autres d'une manière imperceptible, si tant est que l'on comprenne ce que c'est que ces idées concentrées ? Qui est ce qui vient donner subitement toute la vivacité & la distinction nécessaire aux images des Corps qui se présentent devant moi ? Qu'est ce qui excite ces différentes sensations de plaisir & de douleur, qui auparavant, chose incroyable ! étoient comme *incognito* dans l'Ame ?

Je sai bien qu'une idée entraîne souvent une autre idée après soi, à cause de son affinité. Mais cela ne peut pas avoir lieu dans des sensations qui n'ont aucune liaison entr'elles, de sorte que nous passons souvent d'une sensation désagréable à une sensation qui nous tranquillise ou qui nous réjouit. Même nous éprouvons fort souvent, que par rapport aux simples idées, notre Ame passe de l'une à l'autre avec une rapidité étonnante, & que la seconde n'a rien qui la lie avec la première. J'ai dans ce moment l'idée d'un Cheval, & tout de suite mon Ame pense aux Satellites de *Jupiter*. Par quel moyen ces idées se présentent

tent elles à moi, si ma volonté n'y a aucune part? Sont elles ainsi disposées dans leur suite originale? Est il à présumer que l'Etre infiniment sage leur ait assigné un ordre bizarre, souvent très brouillé & très mal assorti?

3. Si toutes nos idées & nos perceptions sont originairement formées au dedans de nous, je ne vois pas comment Mr. Leibnitz peut affurer, qu'à la rigueur l'Ame est la cause efficiente de tout ce qui se passe en elle. Car si le Monde idéal se trouve dans l'Ame, il y est sans aucune opération de nôtre part. Si les idées s'offrent à nous & se dévelopent, nôtre volonté n'y concourt en rien, tout est dû à la préformation de la nature de l'Ame. \* Car, dit Mr. Leibnitz, *nous ne nous formons pas nos idées, par ce que nous le voulons, elles se forment en nous, elles se forment par nous, non pas en conséquence de nôtre volonté; mais suivant nôtre nature & celle des choses.* Puis donc que ces idées se forment en nous, suivant nôtre Nature & celle des choses, sans que nôtre volonté y concoure, on peut même ajouter sans que nôtre entendement sache ce qui se fait, je ne vois pas comment on peut nous faire regarder comme les Auteurs immédiats & les Causes efficientes de ce qui s'opère à nôtre insçu.

F 4

Nous

\* Parag. 403.

Nous avons cependant entendu que Mr. Leibnitz soutient hautement, \* *que toute substance simple, (c'est à dire toute substance véritable) doit être la véritable cause immédiate de toutes ses actions & passions internes, & qu'à parler dans la rigueur métaphisique, elle n'en a point d'autres que celles qu'elle produit.* Mais comment acorder ces décisions, qui me paroissent entierement oposées? Car si les idées sont originairement concentrées dans l'Ame, & que nôtre volonté ne contribue point à leur formation ni à leur développement, comment se peut-il qu'à la rigueur metaphisique, elle les ait produites? *Hic Rhodus, hic saltus.*

4. Mr. Leibnitz semble transformer l'Ame en une Machine spirituelle, en qui la naissance & le développement des idées, des images & des sensations n'arrivent pas moins nécessairement que le développement des parties du fœtus qui est encore dans le sein de sa Mère, ou des Plantes qui sont dans leurs semences. \* *Comme le fœtus, dit Mr. Leibnitz, se forme dans l'Animal, comme mille autres merveilles de la Nature sont produites par un certain instinct, que Dieu y a mis, c'est à dire en vertu de la préformation divine, qui a fait ces admirables Automates, propres à produire mécaniquement de si beaux êfets, il est aisé de juger de même que l'Ame est un Automate spirituel*

\* Parag. 400.

\* Parag. 403.

tuël encore plus admirable, & que c'est par la preformation divine qu'elle produit ces belles idées, ou nôtre volonté n'a point de part & où nôtre art ne sauroit atteindre.

Voilà donc nôtre Ame un Automate, une Machine spirituelle, admirable à la vérité, plus excellente que tous les Corps organisés; mais malgré cela une Machine, qui agit sans connoissance, dans la production de ses idées, tout comme une Horologe, qui indique exactement les heures, sans savoir ce qu'elle fait. C'est là, ce me semble, diminuer extrêmement la liberté de l'Ame, si elle ne contribue en rien à la suite des idées qu'elle considère. Suivant cela, elle est nécessitée à contempler les objets qu'elle envisage, & même précisément dans l'ordre qu'ils viennent se présenter à elle. Comment donc pourra-t-on blâmer l'Homme de s'attacher à des pensées frivoles, dans le tems même que certaines occasions l'appellent à réfléchir sur des objets plus graves & plus importans, s'il est vrai que l'Ame, n'a ces idées que par une suite de la preformation divine, & que leur développement ne dépende point de nous? Comment encore pourroit-on nous blâmer de nôtre ignorance, de ce que nos idées sont peu exactes, & de ce que nous négligeons de les perfectionner, s'il étoit vrai qu'elles ne dépendissent en rien de la volonté de l'Homme? *Le factus est*  
il di-

il digne de censure , lors que ses diférens mem-  
bres ne se dévelopent pas avec simmétrie ;  
ou la Plante , lors que ses parties n'acquièrent  
pas toute leur régularité ?

Non seulement ce Siftème paroît discul-  
per, mal à propos, l'Homme de la négligen-  
ce dans laquelle il tombe souvent à l'égard  
de ses connoissances ou de ses idées, soit par  
raport à leur nombre, soit par raport à leur per-  
fection; mais de plus, c'est en quelque sorte excu-  
ser les faux jugemens des Hommes & leurs dé-  
sirs peu raisonnables. Car enfin il est natu-  
rel de juger des objets par les idées qu'on en  
a, & de les regarder comme dignes d'amour  
ou de haine suivant les qualités qu'on leur  
découvre. De là vient que lors que les Hom-  
mes ont des idées imparfaites des choses,  
leurs jugemens sont peu justes, & leurs desirs  
mal réglés. Donc si les Hommes n'avoient  
aucune part dans la formation de leurs idées,  
ils seroient comme nécessités à juger & à dé-  
siner de la manière qu'ils le font. Les idées les  
plus bisarres, les plus absurdes ne pouroient  
leur être imputées. On ne tombe pas dans  
cet inconvénient lors que l'on soutient, sui-  
vant la vérité, que l'Âme a le pouvoir d'a-  
querir les idées des choses qui sont à sa por-  
tée, & de les perfectionner tous les jours par  
la réflexion & par l'expérience,

5. Le Passage de Mr. Leibnitz que j'examine, renferme un Article qui me paroît intelligible. Peut être est ce ma faute, & je suis même fort porté à le croire. Quoi qu'il en soit je ne comprends point ce que signifient ces paroles; *L'opération des Automates spirituels, c'est à dire des Ames, n'est point mécanique, mais elle contient éminemment ce qu'il y a de beau dans la Mécanique; les mouvemens développés dans les Corps y étant concentrés comme dans un Monde idéal.*

J'avoué que toutes ces expressions, prises ensemble, n'excitent aucune idée dans mon Esprit, que ce ne sont que des sons harmonieux dont les Rhéteurs se piquent bien plus que les Philosophes, qui ont pour but d'éclairer l'Esprit par des propositions claires & d'un sens déterminé. Mais encore un coup je ne m'en prens ici qu'à moi même, & je n'admettrai pas facilement qu'un aussi grand Philosophe que Mr. Leibnitz ait parlé ou écrit sans s'entendre.

Je crois, *Monsieur*, que malgré la longueur de mon Epitre, vous me permettrés encore de tirer quelques conséquences du Système que je viens d'examiner en partie, & qui ont du raport à la manière en laquelle on nous y représente l'Ame, dans l'aquisition de ses connoissances & de ses perceptions. I. Il suit de ce Système, que puisque l'Ame ren-  
ferme

ferme le Monde idéal , & qu'elle n'aquiert aucune idée par tout ce qui se fait au dehors , il fuit dis je de là , que nous ne tirons aucun profit du commerce avec les autres Hommes , ni de tous les Ouvrages de l'Esprit & de l'Art , qu'ils se donnent la peine de faire passer sous nos yeux. Car , pour en profiter , il faudroit que leurs Discours & leurs Ecrits excitassent au dedans de nous des idées qui n'y sont point , ou qu'ils perfectionnassent celles que nous avons déjà. Cependant , suivant le Système de l'*Harmonie pré-établie* , tout ce qui se passe au dehors ne produit rien au dedans de nous , ni par une Influence physique , ni comme Cause occasionnelle. Ainsi tous les Discours , qui se prononcent en nôtre présence , ne sont qu'un vain son qui ne fait que fraper le dehors de nos oreilles , & ils n'ont d'autre mérite que d'être prononcés précisément dans le tems que l'Âme reçoit , par une suite de sa préformation , les idées qui y répondent , & qui étoient avant cela entassées , & concentrées imperceptiblement dans son propre fonds.

Ces idées auroient donc pû se présenter à l'Âme , dans le même moment où elle les aperçoit , quoique le Discours n'eut pas été prononcé , ou que le Livre n'eut pas été parcouru des yeux du Corps , puisque ni le Discours , ni la lecture n'opèrent rien sur l'Âme , ni médiatement , ni immédiatement. C'est ce qu'on persuadera difficilement à ceux qui savent ,

savent, par une expérience journalière, que les Discours & les lectures les instruisent; que dès que l'Orateur cesse de parler, que dès que le Livre se ferme, ils ne peuvent pas même souvent se rapeler les pensées qu'ils ont eues, mais qu'elles reparoissent de nouveau dès que l'Orateur répète ce qu'il avoit prononcé, & que l'on relit l'Ouvrage qu'on avoit parcouru.

2. Je conclus du Système de Mr. Leibnitz, que tous les établissemens qui ont pour but l'instruction & la correction des Hommes, sont entièrement inutiles. A quoi bon les Ecoles, les Académies, & tous les Ouvrages sur lesquels roule la Presse, si l'Âme est si riche de son propre fonds; si elle possède le Monde idéal; si les idées se développent en elle selon les Loix de sa préformation, & si tout ce qui se passe au dehors n'occasionne rien dans l'Âme? On se moqueroit, & avec raison, si l'on établissoit des Maitres pour parler à des Sourds, ou si l'on remettoit des Livres entre les mains des Aveugles. Cependant tous les Discours & tous les Livres ne sont pas d'un plus grand usage pour ceux qui ont des yeux clairvoians & de bonnes oreilles, si tout ce qui est dit & lu ne produit rien, n'occasionne rien dans l'Âme. Mais peut-on se persuader que l'Âme possède originairement, toutes les Scien-

ces, tous les Arts, toutes les Langues, dont elle n'a eu la connoissance qu'après qu'un certain nombre de Discours ont été prononcés en sa présence, & qu'un certain nombre d'Ouvrages ont été feuilletés de ses mains & parcourus de ses yeux ? Auroit elle scû la Physique, les Mathématiques, le Latin, le Grec, l'Hébreu, le François, l'Allemand, quand même les Maitres de ces Sciences & de ces Langues ne lui eussent donné aucune Leçon ? Et si ces Leçons étoient nécessaires, qu'on nous dise à quoi elles servent, si ce qui se fait au dehors n'occasionne ou ne produit rien dans l'Ame ?

3. Il me paroît qu'il s'uit de l'*Harmonie pré-établie*, que tout ce que Dieu a fait pour l'instruction des Hommes, en leur envoiant des Docteurs extraordinaires, & en faisant rédiger la Révélation par écrit, étoit entièrement inutile. En effet les Prophètes, J. C. & les Apôtres ne se communiquoient que par la Parole; & les Livres sacrés n'agissent pas d'une autre manière sur nous pour nous instruire que tous les autres Livres. Si donc les Discours & la lecture n'excitent point en nous des idées qui n'y étoient point, & qui peut être même sans cela ne s'y feroient jamais trouvées; si l'Ame possédoit déjà éminemment toutes ces connoissances; si elles devoient se présenter à elle à point nommé, par  
une

une suite de sa constitution originale , toutes ces Personnes extraordinaires ont été suscitées bien inutilement. Il n'est plus vrai de dire *que la foi vient de l'ouïe de la parole de Dieu*, puisque cette Parole prononcée ou lue ne produit rien dans l'Ame qui n'y fut auparavant. C'est en vain que le Ministère de la Parole a été établi dans l'Eglise, qu'on exhorte les Chrétiens de se rendre dans les Stes. Assemblées, puis que tous ces Actes ne contribuent rien pour les éclairer & pour les sanctifier. Il ne paroît que trop aujourd'hui que plusieurs sont dans cette pensée, quoi qu'il n'y ait pas d'apparence que ce soit en raisonnant sur *l'Harmonie préétablie*. Cependant comme Dieu a trouvé à propos de se servir du Ministère de la Parole, pour manifester sa Volonté aux Hommes, & qu'il ne fait rien inutilement; n'est ce pas une démonstration que les Discours des Saints Hommes seroient, & servent encore à nous donner des connoissances que nous n'aurions point sans cela?

4. Pour ne pas multiplier mes conséquences, je dirai enfin, qu'en suivant le Système que nous combatons, plusieurs devoirs de conséquence, auxquels la Religion nous appelle par rapport au Prochain, seroient entièrement inutiles, parce qu'ils seroient impossibles à pratiquer. Nous sommes appelés à consolér

les

les Affigés , & à leur donner des avis charitables, dans le tems qu'ils s'égarent. Mais à quoi bon tout ce que nous penferons à leur égard , & tout ce que nôtre bouche prononcera , si ni nos pensées , ni nos Discours ne produisent & n'ocasionnent rien dans l'Âme du Prochain ? Il trouvera dans son fonds tout ce que nous pourrions lui dire , & la suite de ses pensées le conduira à celles que nous voudrions lui donner , soit que nous y pensions nous mêmes , ou que nous nous taisions à cet égard.

Il me paroît donc , par tout ce que je viens d'observer , que dans le Siftème de Mr. *Leibnitz* , il attribué 1. à l'Âme ce qui ne lui convient pas , de ne tirer ses idées que de son propre fonds , & même sans que sa volonté s'en mêle ; & 2. qu'il refuse à l'Âme l'état de *passivité* que l'expérience & la Raison nous y font découvrir , sur tout quand il s'agit des sensations & des images des Corps.

Ainsi je ne saurois admettre cette première partie de *l'Harmonie prèetablie* , qui regarde l'Âme , ses fonctions & son état. L'autre partie , qui regarde le Corps , ne me paroît pas sujette à de moindres difficultés. Mais , *Monsieur* , je n'ai garde d'entamer aujourd'hui cet Article. Je crains , & avec raison , de vous ennuyer , de même que le Public , sous les yeux respectables duquel j'ai l'honneur de vous entre-

tenir ;

tenir ; si ma manière de Philosopher ne vous déplait pas , j'acheverai , s'il plait au Seigneur, une autre fois la tâche délicate que vous m'avez donnée. En attendant votre décision , je demeure avec autant de respect que d'estime.

Monsieur mon très honoré Frère ;

A Bâle le II.      Votre très humble & très  
Decembre. 1737.      obeissant Serviteur

R\*\*\*\*\*,

**L**A Philosophie de Mr. LEIBNITZ & WOLF est reçue du plus grand nombre des Savans en *Allemagne* ; mais la plupart des *Anglois* & des *François* la rejettent entièrement. Le Système de l'*Harmonie pré-établie* trouve ses Partisans & ses Oposans. Cette Dispute fait bruit dans la République des Lettres. On nous a adressé diverses Pièces pour & contre. Il y a entr'autres une Lettre de Mr. BEGUELIN, à Mr. E. D. V. à l'occasion des Reflexions que ce dernier a données dans le *Mercur* de 7bre p. 64 Elle contient diverses choses curieuses & intéressantes de Mr. *Wolff* & de sa Philosophie , dont Mr. *Beguelin* se déclare Partisan.

G

tifan. Il répond auffi à quelques objections que Mr. D. V. avoit propofées contre *l'Harmonie pré-établie*. Mr. GUISI d'*Arau*, Auteur de la *Démonftration de la Religion Chrétienne contre les Athées & les Deïftes*, nous a pareillement envoié des *Penfées ou Conjectures fur l'Union de l'Âme avec le Corps*. Ce Savant admet *l'Influence Phifique*.

Nous avons auffi une fort jolie Lettre, écrite par un Savant de cette Ville, à l'ocafion de *l'Effai de Mr. POPE*. Il badine agréablement fur les divers Siftèmes de Philofophie, qui ont parû jufques ici. La longueur de la Lettre du célèbre Théologien de *Bâle*, qui précède, nous a empêché ce Mois ci de faire ufage de ces Morceaux. Mais nous ne faurions nous difpenfer d'inferer encore un<sup>e</sup> Lettre d'un *Philofophe Leibnitien*, de cette Ville, qui doit répondre à *l'Examen de Mr. DE CROUSAZ*, fur *l'Effai de Mr. POPE*, & qui fait précéder quelques Questions aux Savans Théologiens, opofés au Siftème de Mr. *Leibnitz*.

## AUX EDITEURS.

### MESSIEURS.

**V**ous avez annoncé dans votre *Mercure de Novembre* que l'on travailloit ici à la Défense de Mr. **LEIBNITZ** contre Mr. **DE CROUSAZ**. Cette

Cette Défense vous auroit déjà été remise si l'Auteur n'avoit été indisposé pendant quelque tems : & s'il n'avoit interrompu son travail , parce qu'un Professeur de ses Amis l'avoit engagé d'attendre un nouvel Ecrit de Mr. *De Croufaz* contre l'Essai de Mr. *Pope* sur l'Homme.

En attendant donc que cette Défense puisse paroître , ne refusés pas , s'il vous plait , une petite place dans vôte Journal aux Questions qu'on prend la liberté de proposer aux Theologiens célèbres , qui se sont déclarés contre Mr. *Leibnitz* , & à quelques Reflexions qui concernent ce Sujet.

1. Mr. *De Croufaz* auroit été infiniment plus louable , s'il avoit daigné proposer le Système de Mr. *Leibnitz* , dans les propres termes que ce grand Philosophe a employé , en l'expliquant. †

2. Une pareille Méthode est la seule qui convienne à un Philosophe non prévenu , & qui se pique de chercher sincèrement la Vérité. Rien n'est plus propre pour montrer , si les conséquences sont déduites sans aucune violence , & si l'on a droit de former des accusations souvent odieuses contre le Système que l'on ne goute pas , pendant que l'on en suit un qui peut être sujet à la rétorsion. †

3. Lors qu'il s'agit de sentimens , dans

lesquels l'on croit avoir des conséquences mauvaises, l'équité veut, qu'on raporte sans aucun déguisement, & avec l'exactitude la plus scrupuleuse les Endroits des Écrits d'un Auteur que l'on combat, & qu'on n'emploie que des Passages de la dernière évidence.

4. La bonne foi, la Justice & la Religion même, veulent qu'on n'accuse pas légèrement un Homme célèbre d'avoir eu de mauvais desseins contre les Vérités fondamentales, dans quelque'un de ses Ouvrages, à moins qu'il n'eut donné lieu dans des Écrits précédents à de violens soupçons contre lui; ou que ses méchantes intentions ne parussent assez clairement, pour que tous ceux qui les examineroient, sans passion, les pussent apercevoir.

5. Mr. *Leibnitz* en proposant l'Hypothèse sur l'union & le commerce de l'Âme avec le Corps, qu'il appelle l'*Harmonie pré-établie*, a crû relever infiniment l'idée qu'on doit avoir de l'Intelligence, de la Puissance & de la Sagesse de Dieu. En effet cette Hypothèse suppose que DIEU a prévu toutes les déterminations libres de l'Âme humaine, de l'Esprit Angelique, & qu'il leur a donné un Corps à l'un & à l'autre [car ce Philosophe croioit, avec quelques Anciens Pères, que les Anges ont des Corps] dont l'organisation est faite avec tant d'Art, que ces Corps exécutent à point

point nommé les Volontés libres de cette Ame & de cet Esprit, sans que les Loix de ces Substances spirituelles violent les Loix mécaniques de leur Corps & de ceux qui les environnent. Et l'Ame humaine & l'Esprit Angelique, à leur tour, sont d'une telle nature, par les bienfaits du Createur, qu'ils tirent de leur propre fonds la *représentation* de tout l'Univers Corporel, par leurs *perceptions*; la *Reflexion*, par comparaison de leurs idées entr'elles; la Volonté, par le pouvoir de choisir celles qui leur plaisent: Tout cela sans que les Loix mécaniques de leur Corps organisé, ni celles des Corps environnans, violent les Loix de ces Substances spirituelles.

Il paroît de là sans parler de l'Harmonie Universelle de toutes les Substances, & en un mot de tout l'Univers, que les Idées de Mr. Leibnitz meritoient d'être mieux pesées, pour voir si le Système actuel de Dieu, autant qu'il peut nous être connu ici bas, y répond ou non.

En effet quelque parti que l'on prenne, il faut convenir, que l'Univers est composé d'une infinité de différentes parties, qui ont une connexion naturelle entr'elles, tant à l'égard de leur co-existence actuelle, que par rapport à leur existence successive; sans quoi on pourroit dire, que l'Univers seroit un amas qui ne renfermeroit aucun ordre. Cependant l'idée  
de

de l'Ordre est absolument nécessaire pour concevoir cet attribut de DIEU, que l'on nomme la *Sagesse*; car sans cela on n'en auroit aucune notion. Et par rapport à la *Prévision* de tout ce qui peut arriver dans l'*Univers*, on ne peut la refuser à l'Être suprême, sans le supposer semblable au Dieu des *Sociétiens*, qui apprend les choses à mesure qu'elles arrivent. Pensées très éloignées du sentiment de Mr. *Leibnitz*, comme on peut le voir si on examine ses Ouvrages sans prévention.

Il est néanmoins arrivé, par malheur pour la mémoire de ce Grand Homme, & pour son Système, que plusieurs Savans, entr'autres quelques Théologiens célèbres se sont déclarés un peu à la hâte contre ce Philosophe. Si ces Messieurs daignent faire quelque attention aux Questions, qu'on les supplie de ne trouver pas mauvais, qu'on leur propose, on se flate que leur discussion sera si équitable, si éclairée & si heureuse, qu'elle arrêtera dès sa Naissance toute Dispute ultérieure.

Cela arrivera encore plus facilement, s'ils daignent se souvenir, que Mr. *Leibnitz* en rejetant l'*Hypothèse* de l'*Influence physique* & celle des *Causes occasionnelles*, n'a point cherché à les acabler de conséquences odieuses. Il s'est contenté de les rejeter, par des raisons purement philosophiques, prises de la nature du sujet; qui n'intéresse nécessairement, ni l'honneur ni le Salut de qui que ce soit; puisque quantité de Gens d'honneur & de Per-

sonnes pieuses sont persuadés de l'une ou de l'autre de ces Hypothèses, sans s'embarasser des conséquences.

Voici donc les Questions qu'on ose proposer à la savante discussion de Messieurs les Théologiens, qui se déclarent contre Mr. Leibnitz.

1. *Toutes les Opérations de l'Ame humaine, qui se reduisent à former des idées, à les comparer entr'elles, & à choisir celles qui lui plaisent, sont elles spirituelles?*
2. *L'Ame connoit-elle comment elle doit se modifier, pour produire ces trois Opérations?*
3. *Ces Opérations sont elles expliquables par la nature même de l'Ame?*
4. *Peut on concevoir que l'Ame agisse quelque fois librement, sans aucun but?*
5. *Tous les mouvemens du Corps humain sont ils corporels?*
6. *Peut-on expliquer ces mouvemens par la structure du Corps?*
7. *D'où viennent les mouvemens du Corps qui durent quelque tems, pendant que l'Ame est distraite, ou qu'elle pense alors à toute autre chose?*
8. *Nôtre Globe a-t-il quelque connexion avec le Système solaire?*
9. *Les divers mouvemens de la Terre contribuent-ils à la difference des Saisons?*
10. *La variété des Saisons a-t'elle quelque influence*

*fluence sur le développement & l'accroissement des Plantes & des Animaux?*

11. NÔTRE SEIGNEUR a-t'il dit vrai, en assurant à ses Disciples que DIEU nourrit les Oiseaux du Ciel, qu'un Passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté, & que même les Cheveux de nôtre tête sont tous comptés?
12. ST. PAUL a-t'il eu raison de dire, Romains I. 20., que les Oeuvres de la Création manifestent l'existence & les attributs de DIEU?
13. Comment les Séraphins, dans ISAÏE Ch. VI. en célébrant la Sainteté de DIEU, ont ils été foulés à dire; que toute la Terre étoit remplie de sa Gloire, quoi qu'il s'agit alors d'envoier ce Prophète menacer Israël à cause de son endurcissement?
14. Echape-t'il quelque chose à la Providence de DIEU?

Neuchâtel le 31 Décembre 1737. B.....





## LE SPECTATEUR SUISSE

Ciel ! faites que mon front soit exempt de disgrâce ,  
 Ou bien , s'il est écrit qu'il faille que j'y passe ,  
 Donnés moi tout au moins , pour de tels accidens ,  
 La Constance qu'on voit à de certaines Gens !

**L'**Infidélité des Femmes , sur laquelle roulera principalement ce Discours , est un sujet épineux & très difficile à manier , au gré de bien des Gens : Si je veux égayer la Matière , je ferai froncer le sourcil à ces Lecteurs graves & rebarbatifs , qui pensent , contre le sentiment ( I. ) d'HORACE , qu'on ne sauroit dire en badinant , des Verités utiles. Si je prens au contraire , le sérieux d'un sévère Censeur ; les *Beaux Esprits* , les *Petits Maîtres* me taxeront de ridicule Pédant : Et de quelle maniere que je fasse , je risque de choquer beaucoup de Femmes à qui mes Leçons ne plairont nullement.

Les Hommes qui ne trouveront pas ce Discours de leur goût , se borneront à ne le pas louer , ou à le critiquer , & il n'y aura pas bien du mal à cela : Mais je crains fort de n'en être pas quitte à si bon compte avec les Femmes ; s'il faut en croire un excellent Auteur , qui dit , qu'on ne sauroit trop se gar-

der

( I ) *Quamquam ridentem dicere verum  
 Quid vetat* , - - - - Hor. Sat. 1.

der d'en avoir quelqu'une pour Ennemie, ni de parler même contre elles en général, puis qu'il n'est point d'Ennemi aussi dangereux qu'une Femme. Voilà des écueils pour un génie comme le mien : Effaçons de les éviter ; sans trahir néanmoins la Vérité, & sans éfaroucher la pudeur des Personnes véritablement sages.

Je suis, au reste, dans l'état ou il faut être pour ne se point trop prévenir contre le Vice qu'on ataque : Il est assez ordinaire aux Hommes de censurer vivement un léger défaut, qui blesse leurs intérêts, & d'être, au contraire, fort indulgens à l'égard d'un crime qu'ils sont intéressés à ne pas condamner avec sévérité. Vieux Garçon, sans amourette, & sans intrigue, l'on ne me soubçonnera pas, sans doute, d'avoir aucune raison, qui m'engage à pallier le Crime que j'entreprends de combattre ; ou qui m'oblige d'en exagérer la turpitude par quelque intérêt personnel. Je suis là dessus table rase, & c'est à un Faiseur d'horoscope que je dois l'état d'impartialité, où je me trouve maintenant. Cet habile Homme me prédifit, dans ma Jeunesse, que si je prenois jamais Femme, je ressemblerois au Cerf par le front. Mon Miroir, que je consultai ensuite, & où je me trouvai raisonnablement laid, me fit sérieusement appréhender l'accomplissement de cette prédiction : Car  
j'avois

j'avois oui dire que rien n'est d'un plus mauvais augure, pour la fidélité d'une Femme, que la laideur de son Mari : En sorte que je pris sagement le parti de garder toute ma vie le Célibat, pour me préserver d'une disgrâce assez générale. Je me félicite doublement d'avoir vécu dans cet état : J'en trouverai aujourd'hui plus de créance dans l'Esprit de mes Lecteurs, & je pourrai parler hardiment des Époux infortunés, sans craindre qu'on me dise : (2.) De qui prétendés vous rire ? C'est vous même que cela regarde ?

Il y a une glose des Canons, qui porte que l'Adultère est (3.) ce que les François appellent *Bonne fortune*. Un Auteur moderne dit aussi, que c'est la curiosité des plaisirs d'autrui ; à quoi l'on pourroit ajouter qu'il est encore un essai de ces mêmes plaisirs. Mais à parler plus sérieusement, l'Adultère est un manque de fidélité conjugale. En le commettant nous violons un serment solennel, nous manquons à la foi promise ; & nous rompons seuls & de nôtre propre autorité un engagement, qui lie toujours la Personne qui l'a contracté avec nous, & de laquelle nous exigeons une fidélité, que nous ne lui gardons pas. Nous devenons donc par l'Adultère tout ensemble parjures, infidèles & injustes.

(2) Quid rides matato nomine de te Fabula narratur.

(3) Quod Galli vocant bonam Fortunam

justes. Nous pouvons nous dispenser de nous étendre d'avantage sur une chose qui n'est que trop connue à la honte des deux Sexes : Ce n'est point par ignorance, mais uniquement par corruption & par libertinage, qu'on pêche sur cet Article. Il n'en est pas tout à fait de même de l'imputation odieuse qu'on fait à un Mari, du deshonneur de sa Femme. Ce point mérite d'être examiné avec quelque soin.

Si la Femme infidèle fait à son Mari un sanglant affront & une injustice marquée, comme cela est certain ; quoi de plus ridicule & de plus injuste, que de faire dépendre l'honneur d'un Homme de la mauvaise conduite de sa Femme ? N'est-ce pas assés de son malheur & de l'injure qu'il reçoit ; sans lui faire partager encore une honte, qu'il n'est pas le Maître d'éviter ? Rien n'est cependant plus ordinaire que de voir des Gens assés fots pour regarder avec mépris l'Epoux d'une Femme Galante : Ce n'est pas seulement le Vulgaire, qui donne dans cette injurieuse erreur ; les Personnes d'un certain Ordre conçoivent souvent pour un tel Mari une sorte de pitié, qui n'est pas bien éloignée du mépris ? D'où peut venir une coutume aussi déraisonnable ? Quelle peut être la cause d'un jugement si mal fondé, & n'y auroit-il pas moien de secouer un joug aussi dur & aussi tiran-

tirannique ? Si les Femmes pour se venger des prérogatives que les Hommes ont sur elles , avoient introduit une opinion si peu sensée , il y auroit de la foiblesse à subir une Loi , imposée par une injuste jalousie. Ou bien , si les Hommes , connoissant la foiblesse du *Beau Sexe* , & le besoin qu'il a de Gardiens vigilans , avoient imprimé de la honte à ceux qui ne veilleroient pas avec assez de soin sur leur Compagne , ils auroient placé leur honneur dans un Vaissseau bien fragile , & se feroient donné une tâche trop pénible pour que chacun ne soit pas en droit de s'en décharger.

Je conviens qu'un Homme , qui ferme les yeux sur les désordres de sa Femme , & qui au lieu de s'y opposer , les favorise par une dissimulation , qui dégénere en connivence , mérite d'être chargé d'infamie , & ne sauroit être trop méprisé : Mais qu'un autre soit flétri pour s'être confié en la Vertu de sa Femme , qu'il a crû sage , & qui néanmoins l'a trompé ; c'est une idée folle , une erreur plus que populaire , une injustice criante. Hé quoi donc ? faudra-t-il qu'un Homme soit toujours aux trousses de sa Femme , pour sauver du naufrage son honneur & le sien ? S'il prend ce parti on le regardera comme un Jaloux ridicule , un Ennemi de la Société , le Tiran de sa Femme : S'il manque au con-  
traire

traire de vigilance , il feta exposé à se voir deshonoré : Se peut-il rien de moins raisonnable & en même tems de plus souverainement injuste ? La raison , nôtre devoir , l'horreur que nous avons pour l'injustice , & nôtre compassion pour des Malheureux innocens , nous engagent également à faire tous nos efforts , pour tirer l'Homme de cette triste & gênante situation : C'est pourquoi.

*Nous declaronz ici , avec toute l'autorité d'un Spectateur , que la honte ne réjaillira désormais uniquement que sur la Personne dont les Actions seront honteuses , & qu'on devra soigneusement se garder de la faire , jamais tomber sur celui qui non seulement n'aura eu aucune part au crime , mais qui de plus s'en trouvera vivement blessé : sous peine , pour les contrevenants à la présente Déclaration , de passer pour ridicules , déraisonnables , fous , & injustes.*

Badinage à part ; n'est ce pas un chagrin bien amer pour un honnête Homme , que d'avoir une Femme dérèglée ; & n'est il pas infiniment plus digne de nos consolations , qu'il ne mérite les cruelles railleries qu'on fait ordinairement sur son infortune ? Qu'on verse le fiel de la plus noire malice sur son indigne Compagne ; cela est presque pardonnable : Qu'elle porte seule toute la peine de son incontinence , cela est encore juste. Mais il y auroit certainement de l'inhumanité à en faire

faire souffrir le moins du monde son malheureux Epoux.

De quel déchainement & de quelle flétrissure n'est pas digne en effet une Femme, qui vit dans une infame débauche ; qui n'a de bonnes manières pour son Mari, qu'afin de lui en imposer plus sûrement, qui par ses caresses trompeuses & une feinte Sageffe ajoute à l'Infidélité la perfidie, & la fourberie au crime ; qui préfere toujours ses plaisirs à son devoir ; qui partage des faveurs, dont son Epoux doit seul jouir ; qui donne par là à cet Epoux des Héritiers illégitimes, & à ses véritables Enfans des Cohéritiers ravisseurs ; qui cause à celui-là de mortelles angoisses, & fournit à ceux-ci des exemples funestes ; qui les deshonne tous par son dérèglement ; qui les ruine par sa dissipation, & qui attire enfin souvent la malediction de DIEU sur toute sa Famille par l'excès de ses désordres ? Quel affreux Portrait que celui-là ! Si nous voulons en mieux sentir toute l'infamie & toute l'horreur, joignons-y le Caractère d'une Femme chaste & vertueuse.

Une pareille Femme aime uniquement son devoir, son Epoux & sa Famille, incapable, pour tout au monde, de violer ses engagements, elle ne cesse de travailler à les remplir ; toujours attentive à ce qu'elle doit à son Mari & à ses Enfans, on la voit donner à

l'un des marques sincères de son amour & partager avec lui ses peines & ses plaisirs, avec le même empressement dont elle marque aux autres sa tendresse, veille sur leur santé & sur leur Education. Atachée à sa Famille plus qu'à tout autre chose, elle l'abandonne rarement & ne goûte point ailleurs de plaisirs ni si vifs ni si sensibles, que lors qu'elle est au milieu d'elle; en un mot, elle met toute son application & tout son bonheur à s'aquiter de ses devoirs, à rendre son Epoux content & ses Enfans heureux.

Quel contraste, bon Dieu! entre les deux Femmes, que je viens de caractériser! Quelle différence aussi dans la manière dont on les regarde! La *Femme infidèle* s'atire la haine, les mauvais traitemens, le mépris de son Epoux & de tous ceux qui la connoissent. L'*Epouse fidèle*, au contraire, fait les délices de son Mari, & l'admiration des honnêtes Gens: Elle est chérie, estimée, respectée. La première encore a souvent la douleur de voir sa fortune derangée & des Enfans mal élevés, qui la méprisent & la haïssent même, ou à cause de son indignité, ou parce qu'ils manquent d'Education; au lieu que l'autre jouit presque toujours de la satisfaction de voir ses affaires en bon état, & ses Enfans, sages, vertueux & bien élevés, l'aimer, l'honorer, la bénir. Celle là enfin, exposée à recevoir des  
afronts

afronts & des avanies, dévorée de tems en tems, malgré sa dissipation, par de cuisans remors, n'est ni tranquille, quand elle est seule, ni assurée, lors qu'elle est en Compagnie, qu'elle n'aura pas occasion de rougir de sa conduite : Mais celle-ci, munie du témoignage d'une bonne Conscience, & parée de ses propres Vertus, peut également supporter la solitude sans chagrin & sans ennui ; & paroître en tous lieux avec une noble assurance que son mérite la fera par tout considérer & qu'elle n'aura aucune mortification à essuyer.

Après cela, peut-on trop s'étonner qu'il y ait des Femmes assés destituées d'honneur & de crainte de Dieu, assés dépourvues de sens, & de raison, assés Ennemies d'elles mêmes & de leurs Familles, en un mot assés peu soigneuses de leur réputation, pour commettre un Adultere & se charger par là d'un opprobre & d'une infamie éternelle ?

J'ai de la peine à me persuader qu'une Femme fut assés extravagante pour s'abandonner à un Amour criminel, si elle en prévoit toutes les horribles suites ; ni qu'elle fut assés forte, pour favoriser jamais un Amant, si elle savoit que, dès la première faveur accordée, cet Amant commence par la mépriser, continue en l'aimant toujours moins, & finit enfin par le dégoût, & quelques fois même par l'aversion. *Les Femmes*, dit LA BRUIERE, s'a-

*achent aux Hommes par les faveurs qu'elles leur accordent, & les Hommes guérissent par ces mêmes faveurs.* Elle ne doivent donc point se flater. On peut bien les aimer sans sagesse; mais on ne les estime assurément pas sans Vertu; & un amour qui n'est point fondé sur l'estime ne sauroit être de longue durée: Comme il ne se soutient que par la passion, qui l'a fait naître, cette passion une fois assouvie, on le voit bien tôt mourir & s'éteindre avec elle.

Ce qui abuse encore bien des Femmes; c'est qu'elles comptent sur un secret, qui leur est rarement gardé; & dans l'espérance que leur infamie ne sera pas connue des Hommes, elles se hazardent à la produire aux yeux de la Divinité, à qui rien n'est caché: Mais je veux bien les avertir qu'elles se trompent fort; car il est peu d'Hommes, qui ne fassent trophée des faveurs qu'ils ont reçu d'elles: & il n'y a point d'intrigue, si bien menagée qu'elle soit, qu'on ne soupçonne bientôt, & qui n'éclate finalement. Toutes leurs mesures, toute leur affectation de Sagesse, leurs ruses & leurs artifices, ne sont pas capables de faire prendre le change au Public, qui n'est pas longtems la dupe de leur jeu & de leur manège. Écoutons encore LA BRUIÈRE là dessus. *Il y a, dit cet inimitable Écrivain, peu de Galanteries secrètes: Bien des Femmes*

*Femmes ne sont pas mieux désignées par le nom de leur Mari, que par celui de leurs Amans. Et ailleurs il ajoute ; que quelques Femmes ont voulu cacher leur conduite sous les dehors de la modestie, & que tout ce que chacune a pu gagner par une continuelle affectation & qui ne s'est jamais démentie, a été de faire dire de soi : On l'auroit prise pour une Vestale.*

Il ne sauroit m'entrer dans l'Esprit qu'une Femme osât se livrer à sa passion, si elle étoit bien persuadée que sa conduite sera découverte ; & si les Discours, que l'on tient de celles, qui ont une pareille foiblesse, lui étoient bien connus. J'entendis, par exemple, l'autre jour, une Conversation de six Hommes sur le compte de quelques Femmes, laquelle auroit été capable de corriger les plus perduës ; si elles l'eussent ouïe, comme moi. L'un de ces Hommes commença à raconter aux autres toutes les bonnes fortunes, & à parler de ses Héroïnes d'un air si moqueur & d'une façon si méprisante, qu'il n'est point de Femme, pour si débordée qu'on la suppose, qui neut été révoltée & indignée de faire le sujet d'un semblable entretien. Chacun suivit l'exemple du premier & toutes les Femmes de la Ville, qui avoient donné le moindre lieu à la médifance, furent passées en revue & timpanisées de la bonne sorte. Une seule chose me surprit, c'est qu'après avoir

épuisé la Cronique scandaleuse, ces Messieurs s'entretenirent de deux honnêtes Femmes, qui furent beaucoup louées, & admirées encore plus. J'aurois souhaité que toutes les Femmes du Monde eussent pû assister à cette Conférence bachique & galante. Celles qui ont de la Sageffe & de la Vertu, se feroient d'autant plus confirmées dans leur devoir, à l'ouïe des Eloges, que des Libertins mêmes étoient forcés de leur donner; & celles, dont la conduite est irregulière & criminelle, n'auroient pû s'empêcher de leur porter envie, de souhaiter de leur ressembler, & de rougir de honte & de confusion.

Comme les Femmes pourroient m'acuser de partialité pour mon Sexe, si je ne disois rien des Hommes dans ce Discours; il me paroît à propos d'examiner avant de le finir, s'ils sont moins coupables qu'elles, lors qu'ils ont commerce avec des Femmes étrangères. Je dirai d'abord que le Crime est égal par rapport à DIEU, parce que l'Homme & la Femme sont également parjures, quand ils y tombent; c'est pourquoi, selon les Loix de MOÏSE, on punissoit de mort l'Adultère de l'Homme, aussi bien que celui de la Femme, & NOTRE SEIGNEUR, qui menace d'exclure les Adultères du Roïaume des Cieux, ne fait aucune distinction, ni aucune exception en faveur du premier. Voïons maintenant les différences qu'il y a par rapport à la Société.

Première.

Premièrement l'Homme est exposé au mépris & à la risée du Public par l'Adultere de sa Femme ; au lieu que celle ci n'y est point sujette par l'Adultere de son Mari. Je sai bien qu'il est également injuste & ridicule que l'Homme souffre de la faute de sa Femme, ou la Femme de celle de son Mari ; à moins qu'ils ne soient coupables d'une criminelle dissimulation ou d'une complicité odieuse : Je sai encore que la distinction qu'on fait à cet égard, entre l'Homme & la Femme, n'a aucun fondement raisonnable ; mais elle n'en sera pas moins préjudiciable à l'honneur de celui là ; tant qu'il y aura des Gens assés sots pour la laisser subsister & pour y conformer leurs sentimens. Pour établir une égalité en ceci, il faudroit que la Femme, dont le Mari est infidèle, fut en bute au mépris & aux railleries du Public, comme cela arrive à l'Epoux dont la Femme est peu sage ; sans cela il restera toujours une disparité défavantageuse à l'Homme.

La Femme, en second lieu, est deshonorée par son infidelité ; pendant que l'Homme adultère n'en passe pas moins pour honnête Homme. Il semble d'abord que cette distinction est toute à l'avantage de l'Homme : Elle est cependant aussi flétrissante que l'autre pour le Mari ; en ce que sa Femme ne sauroit se deshonoré, sans que lui & sa Famil-

Le Sexe ressentent du deshonneur. Du reste on n'est point du tout fondé à mettre entr'eux cette différence : car pourquoi le même Crime flétriroit-il l'une & non pas l'autre ? Si c'est là un privilège accordé à l'Homme ; qu'il deteste la main qui lui a fait un présent si funeste :

Faut il que sur le front d'un profane Adultère  
Brille de la Vertu le sacré Caractère ?

Rien n'est plus injuste. La même raison qui m'a engagé tantôt a m'élever contre l'injustice, qui fait partager à un honnête Homme la honte d'une Femme adultère, m'oblige à déclarer aussi, *que celui qui sera infidèle à sa Femme, devra être couvert de confusion & regardé comme infame ; sans que son Sexe puisse l'excuser, que dans l'Esprit de ceux qui auront perdu l'honneur & le jugement.*

Troisièmement enfin, outre que l'Adultère de la Femme met l'état des Enfans dans l'incertitude, ce qui est fort inquiétant pour un Mari, il peut encore donner à celui-ci des Héritiers illégitimes ; ce qui est une manifeste usurpation. Comme rien de semblable n'arrive à la Femme par l'infidélité de son Epoux, il en résulte une différence essentielle qui rend le Crime de la Femme beaucoup plus grand que celui du Mari. Tout ce qu'on peut objecter à cela, c'est le raisonnement que fait

en plaisantant l'Auteur des Causes célèbres. *Si le Mari adultère, dit cet excellent Compilateur, peut dire à sa Femme adultère; Ce qui distingue vôtre crime du mien, c'est que vous avez travaillé à me donner pour Père à des Enfans étrangers; la Femme peut lui répondre; Vous avez aussi travaillé à donner à d'autres des Enfans, dont je devois être la Mère: Et si les Enfans sont des Trésors; tandis que vous me dépouillez des vôtres, je travaillois à vous enrichir de ceux d'autrui. Qui ne voit que ce n'est là qu'un pur badinage?*

Concluons donc que l'Homme & la Femme pèchent grièvement devant Dieu, lors qu'il commettent un Adultère; mais que le crime de la Femme est plus considérable à l'égard des Hommes, pour le dommage qu'elle cause à son Mari, par le ridicule qu'elle jette sur lui & par la honte dont elle couvre sa Famille.

L'un & l'autre devroient également rougir de suivre si mal l'exemple de fidélité que leur donne les Animaux mêmes: *Le [1.] Male, dit un Poète moderne en parlant des Oiseaux, est fidèle à sa couche & observe religieusement les Saintes Loix du Mariage.* Quel bien ne procureroit-on pas aux Familles, & combien de défordres ne banniroit on pas de la Société, si l'on toleroit moins qu'on ne fait les

[1.] Scit thalamo servare fidem, & sanctasque veretur  
Connubii Leges.

les Adultères ; & si l'on faisoit revivre les anciennes Loix que les Paiens mêmes ont fait contr'eux ! Cela seroit sans doute nécessaire ; puisque la crainte des châtimens divins n'est pas capable de réprimer ce Crime , que bien des Gens osent regarder comme une bagatelle , & ceux qui le censurent , comme des Misantropes ridicules & grossiers. Je demande à ces Libertins du bel air ; Qu'est ce qu'ils pensent du GRAND CONSTANTIN , qui fit une Loi qui condannoit les Adultères au dernier suplice ; & des Constitutions de CHARLEMAGNE & de LOUIS LE DEBONNAIRE , qui leur infligeoient une peine capitale ? Ces grands Princes étoient-ils , à leur avis , ridicules , de sevir contre un Vice si capable de troubler la Paix & l'Union des Familles ? Mais c'est faire trop de grace à ces Messieurs là que de raisonner sérieusement avec eux : Ils se plaisent au Crime & ne veulent point être défabusés. Continuons cependant à les faire rougir , s'il leur reste encore quelque pudeur ; en rapportant ce que les l'aiens ont pensé sur cette Matière.

L'Empereur AUGUSTE fut le premier à Rome , qui fit contre les Adultères la *Loi Julia* , qu'il eut le malheur de voir exécuter contre la personne de ses propres Enfans : Malheur qui arriva aussi à ZALEUQUE chés les *Locriens* : Ce Législateur aiant fait une Loi , qui condannois

dantrouit les Adultères à avoir les yeux crévés, & son Fils aiant péché contre cette Loi, il lui fit créver un œil & s'en créva un autre. Quelqu'un a dit fort plaifamment là deffus, que s'il y avoit en *France* une pareille Loi, qui fut exécutée contre les Adultères; ce Roiaume seroit le *Roiaume des Aveugles*. Ce trait m'en rapelle un autre que je joindrai à celui-ci: Une Dame aiant dit qu'elle voudroit qu'on mit une Sonette au Col de toutes les Femmes de bonne volonté; on lui répondit que si cela étoit, on entendroit bien du carillon. La pensée de cette Dame revient à celle de SOLON, qui croioit que la plus grande peine, qu'on put ordonner contre les Femmes adultères, étoit la honte publique.

Il faudroit quelque chose d'aussi sévère que toutes ces *Loix* & d'aussi éclatant que les *Sonettes*, pour rémédier au mal que je combats; où bien pratiquer ce qui se faisoit à *Rome*, où l'on (1) mutiloit l'Adultère, surpris en flagrant délit, punition qui pourvoit à la sûreté du Mari pour l'avenir; du moins à l'égard de celui qui étoit puni.

J'ai toujours [2] admiré la *Loi* de LICURGUE, qui permettoit à une Femme de s'abandonner à son Amant avec la permission de son Mari; ce que fit TIMEE, Femme d'AGIS

I Roi

(1) La Loi permet aussi au Mari d'ôter la vie à un Adultère, qu'il surprend souillant son Lit.

[2] Je parle ici & plus bas selon les idées des Païens.

Roi de *Sparte*; en faveur d'ALCIBIADE. Il me semble que ce Grand Législateur ôtoit par là l'atrait du Crime, qui est une [3] défense absolue; qu'il délivroit l'Homme des violens soupçons & des cruelles incertitudes où le plonge souvent sa jalousie, qu'il modérait les desirs de la Femme, par la condition qu'il lui imposoit pour les satisfaire, qu'il remédioit encore aux divisions, que ce Crime met entre le Mari & la Femme, & à la honte qu'il cause à une Famille.

Je n'ai pas moins été charmé de la Coutume des *Lacédémoniens*, qui obligeoit le Mari d'enlever la Femme, qui lui étoit destinée; & par laquelle il ne lui pouvoit donner qu'en secret & à la dérobée des [4] marques de son Amour; sous peine d'infamie s'ils étoient trouvés ensemble. Ce voile dont ils cachotent leur Commerce, étoit très propre à renouveler leurs desirs & à soutenir leur tendresse réciproque; par le nouveau goût, qu'il donnoit toujours aux plaisirs du Mariage.

Me voici arrivé à la fin de mon Discours, & je vois terre, comme disoit DIOGENE: Je le terminerai à peu près comme LA BRUIÈRE a terminé ses Caractères, en disant, que si quelqu'un se corrige par ce Discours, j'en ferai surpris; & que si Personne n'en devient plus

[3] Nitimur in vetitum. Hora.

[4] Le Mari après avoir vu sa Femme en cachette alloit coucher dans les Dortoirs de Sparte.

plus chaste, je m'en étonnerai encore davantage. A quoi j'ajouterai que ceux, qui m'auront trouvé trop sérieux, me feront plaisir de me justifier auprès de ceux, qui me blâmeront d'avoir trop badiné; & ceux-ci m'obligeront fort, s'ils me rendent le même service auprès des premiers: Mais si les uns & les autres s'accordoient par hazard à juger que j'aurois dû être ou tout sérieux ou tout badin; je les prierai encore de convenir avec ceux qui veulent qu'on mêle l'agréable à l'utile.



## PARTICULARITEZ LITERAIRES.

**L**A Profession de *Théologie*, dans l'Université de *Bâle*, aiant été détachée de la Charge d'*Antistes*, après la mort de Mr. JEROME BURCKARDT, la Chaire des *Lieux communs* & des *Controverses de Théologie*, qui est la troisième dans la Première Faculté, a été remplie vers le milieu de ce Mois, par l'élection de Mr. JEAN GRINEUS.

La Famille de ce nouveau Professeur en Théologie, est illustre, par les excellens Sujets qu'elle a donné à l'Eglise & à l'Université de *Bâle*, depuis la Réformation: Tels ont été entr'autres *Simon Grineus*, Contemporain

porain & ami de *Luther*. *Thomas*, Neveu de ce *Simon*. *Jean Jaques*, Fils de ce dernier ; & *Samuel* petit-fils du premier.

Mr. *Jean Grineus*, quoi que né dans une Famille consacrée au St. Ministère \*, s'étoit d'abord destiné à la Jurisprudence, & on a de lui des Thèses de Droit, soutenues en Juin 1725. qui lui donnoient l'accès au Doctorat dans cette Faculté. Mais la Sage Providence le reservoit pour des Etudes d'une autre espèce ; & comme il s'étoit distingué dès son Enfance, par des mœurs pures, sages & exemplaires, Elle le destinoit à enseigner la Science du Salut, & à former des Pasteurs & des Docteurs pour son Eglise ; de sorte que 12. années après, il se voit dans une Chaire supérieure & Collegue de Mrs. WERENFELS & FREY, deux des plus grands Hommes de leur Siècle, & qui sont par leurs Lumières, leur Sagesse & leur Piété, fort au dessus de nos Eloges.

Mais pour dire encore deux mots des Etudes du Professeur qui vient d'être élu, il fit succéder à l'Etude du *Droit*, celle de la *Théologie*, celle de l'*Hebreu*, & des *Langues Orientales*, & s'attachant aussi à plusieurs branches de la *Philosophie*, il disputa avec beaucoup de supériorité

\* Feu Mr. son Père, a été Pasteur dans le Canton, & il a eu deux Frères, dans le même Emploi, l'Ainé exerce le St. Ministère à Wintosinguen avec beaucoup d'application & de zèle ; & le second est mort désigné Pasteur d'une Eglise de la Campagne.

supériorité différentes Chaires : & le sort lui aiant donné l'exclusion pour celle de l'*Hebreu*, il fut fait quelque tems après *Vicaire* de Mr. JEAN RODOLPHE BATTIER, qui avoit emporté cette Profession, & il s'est parfaitement bien acquité de cet Emploi. On est persuadé que tous ceux à qui les rares talens, & le savoir de Mr. *Grineus* sont connus, auront vû avec beaucoup de plaisir, que les circonstances, aient été si favorables à son Election. Deux Compétiteurs de mérite, & qui occupent des Chaires dans l'*Ordre de Philosophie* se sont retirés avant la Dispute, parce que leur Age ne leur permettoit pas d'obtenir le Doctorat en *Théologie*, selon les statuts de cette Faculté ; & le troisiéme qui a paru sur la Scène & disputé dans les formes s'est désisté de bonne grace & volontairement après le dernier Acte, & a donné par là l'Exemple de deux ou de trois Vertus fort rares en nos jours.

Les *Theses Miscellanées*\* qui firent l'ouverture de la Dispute si heureusement terminée, font voir qu'un Esprit fin, délicat, pénétrant, clair, judicieux, solide, peut s'acomoder dans des vûes de prudence, de paix, d'union & de Charité, des opinions même qui paroissent douteuses, aux Persones d'un génie plus borné.

LE

\* Mr. Grineus les a soutenues le 25. Octobre dernier.

LE MAGISTRAT de NEUFCHATEL, par un effet de son attention à favoriser les Sciences, établit en 1732. une Chaire de *Professeur en Philosophie & en Mathématiques*, qu'il conféra au célèbre Mr. BOURGUET, Membre de la *Société Royale de Berlin & de l'Académie de Cortone*. Depuis environ 40. ans, les Etudiants en *Théologie* profitoient & profitent encore des Instructions de l'illustre Mr. OSTERVALD, dont le Nom seul fait l'Eloge. Ce grand Théologien, sans prendre le Titre de Professeur, ni recevoir aucun honoraire, a toujours continué ses Leçons avec beaucoup de régularité, au grand avantage des Etudiants: Elles roulent présentement sur la *Morale*. Les Etudiants en *Droit* trouvoient aussi dès long-tems de grands secours, pour l'Etude de la *Jurisprudence* auprès de plusieurs Jurisconsultes fameux, que *Neuchâtel* a produit. On peut y avoir actuellement d'excellentes Leçons pour cette Etude en particulier, & il y a des Pensions distinguées ou on enseigne spécialement le *Droit naturel & le Droit Civil*. Ces avantages, joints à la *Langue Francoise* que l'on parle à *Neuchâtel* avec pureté, donnent aux Etrangers beaucoup de goût pour le séjour de cette Ville, où il s'est formé diverses Pensions considérables, dans lesquelles on a un soin particulier de l'Education de la Jeunesse. Un Article essentiel manquoit

encore

encore aux Etudiâns , c'étoit la facilité de s'instruire dans les *Belles Lettres*, par des Leçons publiques. Le CONSEIL de cette Ville, desirant de contribuer, non seulement à l'Education de la Jeunesse de cét Etat; mais voulant aussi faciliter les Etudes des Etrangers , a nommé le 16. de Décembre, Mr. FREDERICH GUILLAUME DE MONTMOLLIN, Ministre du St. Evangile, pour remplir une nouvelle Chaire de *Professeur en Belles Lettres*. Ce nouveau Professeur, qui s'est distingué par son Eloquence dans la Chaire , a des talens particuliers pour l'Instruction de la Jeunesse; & il suit en partie la Méthode du célèbre Mr. ROLLIN , qu'il prise infiniment, aussi bien que son Illustre Auteur. Il y a environ 12. ans que Mr. *De Montmollin* a établi sa Pension. Elle est actuellement sur un très bon pié, & à peu près dans le goût Académique; Il pousse ses Elèves, tant par lui même que par ses *Sous-Maitres*, de puis les premiers Rudimens jusques aux Sciences les plus élevées. Outre les Leçons particulières, destinées proprement à ses Pensionnaires, il donnera régulièrement des Leçons publiques, lors que ses fonctions auront été réglées & déterminées plus particulièrement par le Magistrat; & il fera soutenir des *Theses* aux *Etudiâns*, pour entretenir cette noble émulation, qui produit de si bons effets dans l'Etude. Il prononcera

à ce que nous croions un Discours inâdignal, que l'on pourroit bien imprimer ensuite en *Latin* & en *François*. Nous en rendrons compte s'il paroît. Nôtre nouveau Professeur est au reste d'une Famille distinguée de cette Ville, où la Science paroît être héréditaire. Elle a produit de grands Hommes d'Etat, sur tout des Chanceliers, qui non seulement ont fait briller leurs vastes lumières dans la Magistrature; mais qui se sont fait connoître avantageusement dans le Monde Savant. Tel a été entr'autres feu Mr. EMER DE MONTMOLLIN, Conseiller d'Etat & Chancelier de S. M. le ROI de Prusse, Père du Professeur d'aujourd'hui, qui a eu beaucoup de relation avec des Savans du premier Ordre, d'*Allemagne*, de *France*, & d'*Angleterre*, & qui étoit particulièrement honoré de la bienveillance du feu ROI, & de celle du ROI glorieusement régnant.

**M**R. *Pierre Paupie*, Marchand Libraire à la *Haie*, donne avis au Public, que la nouvelle Edition des *Lettres Juives* en 6. Volumes in 8vo. qu'il a actuellement sous Presse, sera achevée au Mois de Mars prochain, & délivrée en *Suisse* au Mois d'*Avril* suivant. Il assure que cette Edition aura de grands avantages sur les autres, non seulement pour le Papier & la beauté des Caractères; mais par les ornemens qui l'accompagneront

ront, & entr'autres 8. belles Planches très bien gravées, & le Portrait du Traducteur. A l'égard de l'Ouvrage même, l'Auteur, *dit-on*, y a fait des changemens considérables. Il a retouché les 180. Lettres, qui avoient déjà paru, & il les a enrichies de plusieurs Notes & Additions très curieuses. Il a corrigé sur tout ce qu'il y avoit contre la *Nation Helvétique*, dans la première Edition; & il lui rend, dans celle ci la Justice qu'Elle mérite. Cette dernière est augmentée de 20. nouvelles Lettres, d'une tournure très agréable, liées dans le Corps de l'Ouvrage, comme aussi d'une Préface bien écrite, & d'une ample Table des Matières. Les 6. Tomes contiendront 130. Feuilles, sans la Préface, la Table, les Planches &c. Il donnera l'Ouvrage complet pour L. 4. Monnoie de *Suisse*, rendu franco dans les Villes où l'on aura souscrit. On pourra le faire jusques au 1<sup>r</sup>. Mars 1738. dans les Bureaux d'Adresse de *Zurich*, de *Berne* & de *Bâle*; à *Schafouse* chez Mr. *Hurter* à la *Cloche*; à *Genève* chez Mr. *Gabriel Aubert*; à *Neuchâtel* chez Mr. *Peter*, Libraire; & à *Lausanne* chez Mr. *Martin* Libraire. On paiera L. 1. en souscrivant & L. 3. en recevant les 6. Volumes, au Mois d'Avril prochain.

**A** L'occasion de l'Edition de Mr. *Paupie*, dont nous venons de parler, Mr. *Bouff*  
K *quet*

quet & C. Libraires à *Lausanne*, renouvellent & confirment les Engagemens qu'ils ont pris envers le Public, pour l'impression des *Lettres Juives*, ainsi que nous l'avons annoncé, *Mercuré d'Octobre p. 113.* & prorogent jusques à la fin de *Janvier* le tems de souscrire à cette Edition, qu'ils assûrent devoir être supérieure à celle de la *Haie*, notamment quant au prix & à la beauté du Caractère, qui sera un *Cicero neuf*. Ils délivreront de plus aux Souscrivans une Promesse imprimée & signée, de leur remettre francò le Tome *VIeme.* avec les augmentations & la Table des Matières, promises par Mr. *Paupie*, en la même forme & Papier que les 5. premiers Volumes de leur Edition, aussi tôt que ce *VIeme.* Tome aura paru en *Hollande*. On pourra souscrire pour l'Edition de *Lausanne*, outre les Ehdroits déjà indiqués, au Bureau d'Adresse à *Berne*, & dans ceux de *Fribourg*, *Neuchâtel*, *Bienne*, la *Neuveville*, *Morat*, *Paierne*, *Moudon*, *Vevai*, *Rolle*, *Morges*, & *Tverdon*. Mrs. *Bousquet* distribuent actuellement le 1er. Tome, afin de faire connoître leur Edition. Ils exécuteront la suite dans discontinuer, & rempliront leurs Engagemens avec exactitude. Ils promettent de relever à la fin du *IIIeme.* Tome ce que l'Auteur des *Lettres Juives* a avancé mal à propos contre la *Nation Suisse*, dans la 68. Lettre. Ils distribuent aussi actuellement les trois derniers Tomes de l'*Histoire Romaine d'Echard*.

Pour

Pour satisfaire à l'attente de plusieurs de nos Lecteurs, nous recommencerons le Mois prochain nos *Fragmens Historiques de Suisse*, en entamant un Abrégé de l'Histoire du Louable Canton de UCERNE, qui est le troisième en Rang dans le Corps Helvétique, & le premier des Louables Cantons Catholiques.

Nous rangerons sous chaque Avoier les Faits que cette Histoire renferme, & nous suivrons à peu près le même Ordre que nous avons tenu dans nos *Fragmens de la République de BERNE*. Il y aura diverses Anecdotes curieuses & intéressantes.

Les Maladies Epidémiques qui ont régné cet Hiver dans notre Ville, & dont toutes les Personnes de notre Imprimerie se sont trouvées ataquées en même tems, ont été cause que nos *Journaux* ont paru un peu tard le Mois passé & celui ci; de quoi nous faisons nos excuses à nos Lecteurs. Pour mériter la continuation de leur bienveillance, nous les donnerons régulièrement ci après dans les huit premiers jours qui suivent le Mois dont le Mercure doit annoncer les Nouvelles. On trouvera plus de choix, de variété, & de goût dans les Matières de l'Année 1738. que dans les précédentes, par les Correspondances nouvelles que l'on s'est procuré; & par la résolution où nous sommes

de n'imprimer à l'avenir que des Pièces d'une étendue qui puisse conserver à notre Journal la diversité que l'on y exige, & le rendre curieux & intéressant pour chaque Ordre de Lecteurs, à qui on aura soin de servir différents Metz, pour que chacun choisisse ce qui lui convient. Nous prions sur tout les Savans qui continueront à écrire sur la Dispute de l'*Harmonie pré-établie*, de ne donner a leurs Pièces que 10. à 12. Pages de longueur, sans quoi nous ne saurions les insérer. Les Pièces Literaires de ce Mois occupent tant de place que nous nous voions contraint de renvoyer au Mois de Janvier la suite de l'*Histoire Chinoise* commencée dans le Mercure de *Novembre*, & nous promettons aux Dames de leur donner de tems en tems des Morceaux qui leur feront plaisir.



## LE BEL ESPRIT

### CONTE

UN bel Esprit courtois fort PLUTUS,  
 Dès la tenoit sa fortune pour faite,  
 Et que bientôt auroit de beaux Ecus,  
 D'Or ou d'Argent abondance complete.  
 Pour tout cela, Plutus, de son Trésor  
 En sa faveur ne lut ouvrir la porte.  
 Qu'est donc ceci, dit l'Aspirant à l'Or ?  
 On me meprise & traite de la sorte !

Au Vrai mérite , APOLLON fait des dons ;  
 Allons à lui , rimons tendres Chançons.  
 Aussi tôt fait ; Apollon pour Etreunes ,  
 Lui fait présent d'un superbe Sonnet ,  
 Puis de Lauriers des feuilles par douzaines.  
 Le soir venu , nôtre Homme au Cabaret ,  
 Content , joyeux , présente cette Epece ,  
 Pour y souper ; Alors d'un ton brutal ,  
 Point de sonnant ! Allés lui dir l'Hôteffe ,  
 Allés , Monsieur , manger à l'Hôpital.

*Motier Tr. . . . .*



LOGOGRIPE

**J**E suis une Tumeur massive  
 Que Nature a fait portative  
 Et que d'un courage constant  
 Il faut porter tranquillement  
 Au Sénat , au Bal , à la Table ,  
 Comme chose bien respectable.  
 Cinq Membres composent mon Corps ,  
 Cela posé , métés dehors ,  
 Le final , & sans autre chose  
 Vous verrés la métamorphose  
 La plus prompte , & réellement  
 Propre a faire peur un instant ,  
 Un Animal qui ne chemine  
 Presque jamais qu'a la sourdine ,  
 Mangeur , vorace , ardent glouton  
 Qu'on peut nommer Anti-Mouton ,  
 Fourbe & demi , n'ayant de joie  
 Que lors qu'il saisit quelque proie ;  
 Mais s'il est pris , n'est plus qu'un sot ,  
 Denué d'instinct & capot.  
 Quatre , deux , trois , je suis vermine ,  
 Qui sur six pieds fourchus chemine.  
 Ces trois réduits ensuite en deux ,

Je suis un Fleuve très fameux :  
 Avec un & cinq , dans la Sphère  
 Je suis un Point qu'on considère.  
 Mettés le troisieme au milieu ,  
 Bien tôt vous verrez naitre un jeu ,  
 Pour s'y disputer ma Conquête ,  
 Ou dans la Cour, dressant la crête,  
 Faire combatre des Rivaux ,  
 Jusqu'à se fendre les nazeaux,  
 Du reste utile & nécessaire  
 Pour maladie & bonne chère.  
 Présentement, Ami Lecteur,  
 Savés vous ce qu'entend l'Auteur ?

*Môtier. T. . . . .*

JALOUSIE est le mot du Logogriphe du Mois passé.

## T A B L E.

Nouvelles Histor. & Pol. Allemagne.	5.
Russie.	11.
France.	12.
Grande Brétagne.	20.
Pais - Bas.	27.
Espagne.	28.
Italie.	30.
Suisse.	32.
Nouv. Littéraires. Si la Morale de l'Evangile n'a rien d'outré sur le Chap. des Richesses.	33.
Examen du Système de Mr. Leib. par un Théologien de Bâle.	63.
Autres Pièces sur cette Matière.	97.
Lettre aux Editeurs sur la Défense de Mr Leibnitz contre Mr. De Crousaz &c.	98.
Questions aux Théologiens.	103.
Le Spectateur Suisse.	105.
Élection d'un Professeur en Theologie à Bâle.	123.
—— d'un Professeur en Belles Lettres à Neuchâtel.	126.
Lettres Juives, Édition de la Haie.	128.
—— Edition de Lausanne	129.
Fragmens de Lucerne.	131.
Avis concernant le Mercure.	131.
Le Bel Esprit, Conte en Vers.	132.
Logogriphe.	133.
Explication du Logogriphe de Novembre.	134.